

**RESILIENT
SOCIAL
CONTRACTS**

Établir des contrats sociaux résilients :

Un moyen de prévenir les conflits violents
et de pérenniser la paix

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

Un projet de recherche et de concertation sur les actions à mener





*Au service
des peuples
et des nations*

Programme des Nations Unies pour le développement

Centre pour la gouvernance d'Oslo
Kongens gate 12, 0153 Oslo, NORVÈGE
www.undp.org

Copyright © PNUD 2018. Tous droits réservés

Le PNUD forge des partenariats à tous les niveaux de la société pour aider à construire des nations résilientes, afin de mener à bien une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Présents dans plus de 170 pays et territoires, nous offrons une perspective mondiale et des connaissances locales au service des peuples et des nations.

Maquette et production : Phoenix Design Aid A/S, Danemark



**RESILIENT
SOCIAL
CONTRACTS**

Établir des contrats sociaux résilients :

Un moyen de prévenir les conflits violents et de pérenniser la paix

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

Un projet de recherche et de concertation sur les actions à mener

Erin McCandless

~ en collaboration avec Rebecca Hollender, Marie-Joelle Zahar, Mary Hope Schwoebel, Alina Rocha Menocal, Alexandros Lordos et les auteurs des études de cas

Mai 2018

Remerciements

La présente synthèse des conclusions a été élaborée par [Erin McCandless](#), directrice de recherche du projet « Forging Resilient Social Contracts » (une initiative sur l'établissement de contrats sociaux résilients), avec l'aide de Rebecca Hollender et de l'équipe chargée des méthodes du projet, composée de Marie Joelle Zahar, Mary Hope Schwoebel, Alina Rocha Menocal et Alexandros Lordos. Toutes les notes relatives aux pays, qui sont plus détaillées dans le rapport intégral, ont été élaborées sur la base des études cas de pays et ont été revues par les auteurs et/ou établies avec leur appui. (Voir l'annexe A pour la liste des membres du groupe de travail du projet). Le rapport a également bénéficié des avis de deux relecteurs anonymes.

Des ateliers de validation ont également été organisés au Zimbabwe, en Colombie, et en Bosnie-Herzégovine, tandis que des ateliers de concertation sur les actions à mener autour de nos conclusions ont eu lieu à New York, à Genève, à Oslo et à Washington. Les informations recueillies lors de ces ateliers ont contribué à renforcer la solidité des conclusions.

Le cadrage du travail de recherche de ce projet a été assuré par Erin McCandless, qui a bénéficié des nombreux commentaires et critiques de la part des conseillers, notamment de l'équipe chargée des méthodes du projet.

Les diagrammes ont été conçus par Gabrielle Belli et Julia Levin.

Les instances du projet tiennent à remercier le Centre pour la gouvernance d'Oslo (OGC) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Fondation Friedrich-Ebert (FES) à Berlin et à New York et le Fonds Julian J. Studley du Graduate Program of International Affairs de la New School à New York pour l'appui financier apporté à ce travail.

Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement celles des pourvoyeurs de fonds et des partenaires, de l'Organisation des Nations Unies ou de ses États membres, ni des conseillers du groupe de travail.

Table des matières

Liste des sigles et abréviations.....	4
Résumé analytique	5
INTRODUCTION	8
APERÇU DU CADRAGE DU PROJET	11
Questions d'orientation de l'étude, propositions et recherche	13
Explication des rouages, questions transversales et pérennisation de la paix.....	14
Méthodes.....	20
CONCLUSIONS	21
Rouage 1 : des règlements politiques inclusifs qui prennent en compte les questions conflictuelles fondamentales.....	21
Rouage 2 : des institutions efficaces et inclusives dans la prestation de services.....	23
Rouage 3 : l'élargissement et l'approfondissement de la cohésion sociale.....	26
Questions transversales.....	28
Contrats sociaux résilients et pérennisation de la paix	29
RECOMMANDATIONS PRATIQUES	31
GROUPE DE TRAVAIL DU PROJET	34

Liste des sigles et abréviations

AC	Assemblée constitutionnelle (Népal)
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
ANC	African National Congress (Afrique du Sud)
APD	Accords de paix de Dayton
APD	Aide publique au développement
APG	Accord de paix global (Népal)
BM	Banque mondiale
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CDN	Conférence du dialogue national (Yémen)
CGP	Congrès général du peuple (Yémen)
CODESA	Convention pour une Afrique du Sud démocratique
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
É-U	États-Unis d'Amérique
FES	Friedrich-Ebert-Stiftung (Fondation Friedrich-Ebert)
GPA	Accord politique global (Zimbabwe)
GUN	Gouvernement d'union nationale (Afrique du Sud)
GUN	Gouvernement d'union nationale (Zimbabwe)
IDEA	Institut pour la démocratie et l'assistance électorale
IFI	Institution financière internationale
MDC	Mouvement pour le changement démocratique (Zimbabwe)
MINUNEP	Mission des Nations Unies au Népal
NP	Parti national (Afrique du Sud)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OGC	Centre pour la gouvernance d'Oslo
ONG	Organisation non gouvernementale
ONHRI	Organ for National Healing, Reconciliation and Integration (Zimbabwe)
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
QCF	Questions conflictuelles fondamentales
RDP	Plan de reconstruction et de développement (Soudan du Sud)
SAIS	Johns Hopkins School of Advanced International Studies
SeeD	Centre for Sustainable Peace and Democratic Development
SPLA	Armée de libération du peuple soudanais
SPLM	Mouvement de libération du peuple soudanais
TRC	Commission vérité et réconciliation (Afrique du Sud)
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USIP	Institut des États-Unis pour la paix
VCS	Violence à caractère sexiste
ZANU-PF	Union nationale africaine du Zimbabwe – Front patriotique

Résumé analytique

L'initiative « *Forging Resilient Social Contracts: Preventing Violent Conflict and Sustaining Peace* » (*Établir des contrats sociaux résilients : prévenir les conflits violents et pérenniser la paix*) est un projet de recherche et de concertation sur les actions à mener portant sur onze pays, qui vise à rétablir le contrat social face au conflit et à la fragilité afin de faire progresser les politiques et les pratiques en matière de prévention des conflits violents et d'instauration et de pérennisation de la paix. Les conclusions comparatives fournissent des éléments probants qui permettent de mieux comprendre ce qui fait fonctionner les contrats sociaux inclusifs et résilients, ainsi que la manière dont ceux-ci se manifestent et s'adaptent dans différents contextes, allant au-delà des accords souvent éphémères et peu soutenables des élites pour parvenir à des compromis plus inclusifs assortis de dispositifs durables permettant d'instaurer et de pérenniser la paix. Ont participé à ce projet, des universitaires, des conseillers en politiques et des auteurs d'envergure internationale des pays passés en revue, à savoir : Afghanistan, Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Colombie, Népal, Somalie, Soudan du Sud, Tunisie, Yémen et Zimbabwe. Les activités du projet dont il est rendu compte ici ont été menées de 2016 à mi-2018 et englobaient des études de cas dans ces pays, une série de dialogues de concertation sur les actions à mener¹ et le présent rapport synthétique. Les travaux à mener à l'avenir dans le cadre de ce projet pourraient porter sur des documents d'orientation axés sur des thématiques cruciales qui se seront dégagées du travail de recherche, des produits de diffusion des connaissances présentant les études de cas et un outil d'évaluation des contrats sociaux. Les instances du projet tiennent à remercier le Centre pour la gouvernance d'Oslo (OGC) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Fondation Friedrich-Ebert (FES) à Berlin et à New York et le Fonds Julian J. Studley du Graduate Program of International Affairs de la New School à New York pour l'appui financier apporté à ce travail.

Ce rapport de synthèse des conclusions présente le contexte du projet, le cadrage de la recherche et les conclusions tirées de neuf des onze études de cas². Nos conclusions éclairées par les nombreux ateliers de validation et de concertation sur les actions à mener qui ont été organisés dans les pays faisant l'objet des études de cas et ailleurs. Des recommandations pratiques à l'intention des décideurs nationaux et internationaux sont présentées dans ce rapport. Ces conclusions et recommandations constituent une base pour des recherches approfondies et des activités connexes en rapport avec des politiques à mener et des projets à réaliser dans le futur.

Les conclusions des travaux de recherche mettent en lumière la manière dont trois « rouages d'un mécanisme » facilitent l'établissement de contrats sociaux résilients permettant d'instaurer et de pérenniser la paix, à savoir : i) des règlements politiques inclusifs qui prennent en compte les questions conflictuelles fondamentales, ii) des institutions efficaces et inclusives dans la prestation de services ; et iii) l'élargissement et l'approfondissement de la cohésion sociale. Les points saillants de ces conclusions sont les suivants :

- Les premières étapes des négociations de paix, notamment l'accord de paix, peuvent redéfinir les paramètres de l'inclusion et de l'exclusion ainsi que ceux du positionnement de différents

1 Des ateliers de diffusion et de validation des conclusions de notre travail de recherche ont été organisés à Bogotà, Sarajevo, Harare, Washington, Genève et Oslo, et d'autres séances sont prévues à Stockholm et à New York.

2 L'Afghanistan et la Somalie ne sont pas inclus dans ce rapport, car les études les concernant ne sont pas achevées, mais fort est de reconnaître toute la pertinence de ces deux cas par rapport aux conclusions présentées dans ce rapport.

groupes et problèmes, souvent avec des effets à long terme ; cela dit, il peut être difficile de maintenir les progrès accomplis.

- Les questions conflictuelles fondamentales ne sont souvent pas traitées efficacement au fil du temps ou par le biais de processus de paix et d'accords politiques antérieurs, ce qui compromet directement le caractère inclusif du règlement politique.
- Les mécanismes d'établissement de contrats sociaux ne sont souvent pas bien reliés de manière à promouvoir une mise en œuvre cohérente et efficace des accords de paix et un règlement politique plus inclusif. Cela est vrai pour les institutions étatiques, représentant le « dispositif physique » nécessaire pour faire avancer la mise en œuvre des accords de paix et, de la même manière, pour les institutions non étatiques et coutumières, qui ne sont souvent pas suffisamment ou systématiquement mobilisées, surtout aux échelons infranationaux.
- La cohésion sociale verticale et horizontale sont liées de manière importante et s'engrènent avec les autres rouages, ouvrant ainsi des possibilités de mener une action catalytique dans le cadre des initiatives entreprises et des efforts déployés.
- Outre les progrès réalisés au titre des trois rouages, les contrats sociaux nationaux résilients aident à instaurer et à pérenniser la paix lorsque : i) les rouages s'engrènent de manière à se renforcer mutuellement ; ii) les moyens de résilience sont mobilisés et soutenus dans le cadre des efforts de paix ; et iii) des systèmes et structures parallèles et des contrats sociaux concurrents s'invitent au dialogue, favorisant ainsi l'établissement d'un contrat social national.

Ensemble, ces conclusions constituent un moyen précieux d'évaluer les accords de paix et de comprendre comment les règlements politiques qui les sous-tendent peuvent prendre en compte les questions conflictuelles fondamentales et donner lieu à une formule plus durable, à savoir un contrat social inclusif et résilient.

Les recommandations pratiques présentées à la fin de ce document montrent en quoi toute cette démarche est utile pour les décideurs. Les points saillants de ces recommandations portent notamment sur la nécessité de :

- Déterminer et renforcer les mécanismes d'établissement de contrats sociaux (à savoir, dialogue, constitutions, plans de développement nationaux, arrangements infranationaux) qui prennent en compte, de manière globale et cohérente, les questions de conflit et les nouvelles formes de gouvernance sensible qui soutiennent la transformation des institutions à tous les niveaux.
- Cibler les questions de conflit globalement importantes pour l'État et la société dans le but explicite de créer un consensus autour de ces questions et des mécanismes convenus pour les régler, donnant ainsi une impulsion et instaurant de la confiance dans la capacité de ces processus à régler d'autres conflits.
- Renforcer la cohésion sociale d'un rouage à l'autre d'une manière catalytique et spécifique au contexte, par exemple par la promotion d'un sentiment d'appartenance nationale (dans le cadre par exemple d'un dialogue national sur la mise en application de la constitution), de la confiance (à travers par exemple la fourniture équitable des services) et de la participation (par exemple dans un processus d'élaboration de budget).

La promotion de contrats sociaux résilients suivant cette démarche vient soutenir des programmes d'action existants (à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la pérennisation de la paix et la prévention des conflits) :

- en proposant un concept inclusif qui encadre une vision nationale et suscite un grand intérêt ;
- en proposant une théorie du changement sur la manière dont les pays peuvent mettre en place des contrats sociaux résilients :

- en rendant les règlements politiques plus inclusifs et en intégrant les accords dans des arrangements institutionnels durables (par exemple, des mécanismes d'établissement de contrats sociaux) et dans des initiatives visant à approfondir les relations (par exemple, la programmation de la cohésion sociale) qui favorisent la paix ;
- en trouvant un moyen de résoudre les questions conflictuelles inextricables (par exemple, par le biais de mécanismes et de sphères d'établissement de contrats sociaux) ; et
- en proposant une prise en compte intégrée et contextuelle du jeu politique, de la sécurité, de la paix et du développement.

Introduction

Dans les pays touchés par des conflits et la fragilité, le contrat social est profondément mis à mal, et force est de comprendre ce que cela signifie pour promouvoir des États et des sociétés plus résilients dans différents contextes. Partout dans le monde, les dirigeants et les citoyens sont confrontés à des défis extrêmes et à des difficultés profondes pour prévenir durablement les conflits violents et instaurer et pérenniser la paix. La communauté internationale éprouve elle aussi des difficultés à soutenir plus efficacement les acteurs nationaux et à s'accorder sur des approches collectives plus larges en matière de paix et de sécurité. Un consensus qui se dégage de plus en plus parmi les intellectuels et dans les discussions sur les politiques donne à penser que i) bien qu'importants dans l'établissement des fondements d'un ordre politique pacifique, les règlements politiques conclus par les élites ne garantissent pas une paix durable à laquelle la nation tout entière adhère ; ii) les approches de consolidation de la paix et d'édification de l'État calquées sur des modèles extérieurs ne garantissent pas la paix ; et iii) la pérennité exige plus qu'une paix négative³.

Dans ce contexte, la notion de contrat social devient un domaine d'action prioritaire pour relancer la réflexion et les pratiques sur la manière de transformer et de prévenir les conflits violents et d'instaurer une paix durable dans les pays en situation de conflit et de fragilité. Les principaux acteurs qui travaillent sur ce concept sont le [Programme des Nations Unies pour le développement \(PNUD\)](#) la Banque mondiale⁴, l'Institut des États-Unis pour la paix (USIP) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁵. Le contrat social guide également une grande partie du travail du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État et son « New Deal pour l'engagement dans les États fragiles ». Un membre influent du Dialogue, à savoir le Groupe g7+ des États en situation de fragilité et de conflit, utilise également ce terme pour orienter la réflexion sur la transformation de l'aide publique au développement (APD) et de la façon dont les politiques nationales sont abordées dans leurs pays.

Les [résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ont des Nations Unies](#)⁶ ont mis l'accent sur la prévention des conflits violents et la pérennisation de la paix. Dans ces résolutions et dans les débats sur la question, la notion de contrat social se trouve au cœur des efforts de pérennisation de la paix (même si ce n'est pas toujours de manière explicite). Ces résolutions jumelles laissent entendre que la pérennisation de la paix est un objectif et un processus permettant de formuler une vision commune de la société, en veillant à ce que les besoins et les aspirations de l'ensemble de la population soient pris en compte. Mission et responsabilité communes des pouvoirs publics et de toutes les parties prenantes, la pérennisation de la paix englobe des activités menées dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme en vue de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits. Il s'agit aussi de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Dans une publication majeure parue en 2018 intitulée, « [Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict](#) »⁷ (dont le

-
- 3 Pour une analyse des positions dans le cadre de ce débat intellectuel et des tendances sur le plan des politiques dans ce domaine, voir : McCandless, Erin. 2018. « Forging Resilient Social Contracts for Peace: Towards a Needed Re-conceptualisation of the Social Contract. » Document de travail, Université du Witwatersrand.
 - 4 L'Institut des États-Unis pour la paix (USIP) place la notion de contrat social au premier plan dans son travail, et la Banque mondiale mène actuellement une nouvelle grande étude sur les contrats sociaux en Afrique.
 - 5 Voir OCDE. 2008. « Concepts and Dilemmas of Statebuilding in Fragile Situations: From Fragility to Resilience. » Tiré à partir de la revue *OECD Journal on Development* 9 (3).
 - 6 Conseil de sécurité des Nations Unies, 7680e séance. Résolution 2282. (S/RES/2282). 27 avril 2016 ; et Assemblée générale des Nations Unies, 70e séance. Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. (A/RES/70/262). 12 mai 2016.
 - 7 Organisation des Nations Unies et Banque mondiale. 2018. *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. Washington : Groupe de la Banque mondiale.

résumé analytique est disponible en version française sous le titre « Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents ») les Nations Unies et la Banque mondiale préconisent le renouvellement d'un engagement mondial en faveur de la prévention des conflits violents en s'attaquant aux griefs exprimés par la société d'une part et, d'autre part, en renforçant la résilience de la société et en promouvant un développement profitant à tous et tenant compte des risques⁸.

À cette fin, il faudrait des mécanismes inclusifs, innovants et synergiques qui rapprochent les acteurs, indique le rapport. Le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » fournit également un nouveau contexte d'action, faisant converger la communauté internationale vers un plan qui prévoit notamment un engagement en faveur de la paix, de la gouvernance et de la sécurité afin de faciliter une action cohérente au niveau national. Ces initiatives sont porteuses de promesses en ce qu'elles renforcent, d'une part, l'appui aux efforts nationaux visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits et aux griefs et, d'autre part, la création d'incitations durables pour la paix (notamment grâce à une plus grande inclusion dans les processus de renforcement de l'État et de consolidation de la paix, et à la formulation de visions nationales pour impulser des interactions sociales positives et pacifiques⁹). Ceci étant, un autre élément peut enrichir les politiques et les pratiques : le contrat social.

Le concept de contrat social est bien ancré dans la philosophie politique, en particulier chez les penseurs occidentaux classiques. Toutefois, les dirigeants, les administrés, les États et les sociétés ont été confrontés, au fil du temps et dans divers espaces géographiques, aux éternelles thématiques et questions qui se situent au cœur de la réflexion sur le contrat social¹⁰. Ces thématiques qui résistent à l'épreuve du temps transcendent les liens classiques du contrat social et témoignent de la pertinence immuable de ce dernier et de sa capacité à soutenir une vision nationale commune et à gérer et transformer les conflits. L'application contemporaine du contrat social à des pays touchés par des conflits et la fragilité et son utilisation comme moyen pour bâtir des sociétés et des États plus résilients et plus pacifiques ne sont pas bien comprises. Au cours de la décennie écoulée, la réflexion intellectuelle et les travaux de recherche sur le renforcement de l'État et la consolidation de la paix ont porté sur le rôle des règlements politiques conclus par les élites pour instaurer la stabilité ; ce travail représente des bases fondamentales sur lesquelles repose la présente étude¹¹. Toutefois, la notion de contrat social exige bien plus que de simples compromis entre élites : elle exige des règlements et systèmes politiques plus inclusifs pour pérenniser la paix – en particulier dans les institutions et les relations et à travers elles. Dans ce contexte, l'étude sur la cohésion sociale, et plus précisément sur l'établissement et le rétablissement des relations dans les pays touchés par les conflits et la fragilité, suscite un intérêt croissant¹². Les travaux de recherche sur la cohésion sociale examinent les dimensions sociales et économiques des mécanismes par lesquels les États et les sociétés ainsi que les groupes au sein des États créent et entretiennent des liens au-delà de ce qui les divise. Ils ne suggèrent cependant pas de moyens clairs de transformer la politique et de s'attaquer aux causes profondes des conflits, qui nécessitent souvent des solutions structurelles.

8 Ibid.

9 Des chercheurs de l'université Columbia s'emploient à recueillir et rassembler des données probantes montrant comment des initiatives sociales positives, à l'instar de la définition d'une vision nationale et la détermination du discours qui va avec, peuvent favoriser des comportements qui facilitent et pérennisent la paix. Voir <http://www.tc.columbia.edu/articles/2018/march/understanding-peace-to-build-peace-and-understanding/>. Voir aussi la résilience pour la paix (question transversale) ci-dessous.

10 Voir McCandless 2018 pour une analyse des éternelles thématiques et questions concernant : i) sa nature et son but ; ii) les participants ; iii) les mécanismes par lesquels il est établi et promu ; iv) les obligations morales et les conflits d'intérêts ; et v) la répartition de la richesse.

11 Voir par exemple Rocha Menocal, Alina. 2015. *Inclusive Political Settlements*. Université de Birmingham, juin 2015.

12 Voir par exemple Sisk, Timothy. 2017. *Preventing Deadly Conflict in Ethnically Fractured Societies: International Development Assistance for "Bridging" Social Cohesion*. Document d'information de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale sur le rapport intitulé « Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict ».

En dépit de ces évolutions prometteuses sur le plan de la recherche et des politiques, on note un manque d'études contemporaines sur un contrat social qui s'adresse concrètement à des personnes vivant dans des contextes différents, en particulier là où elles peinent à redéfinir les relations qu'elles entretiennent avec l'État et les acteurs régionaux et internationaux en vue d'instaurer et pérenniser la paix.

Telles sont les principales préoccupations de ce projet de recherche et de dialogue sur les actions à mener couvrant 11 pays et bénéficiant de l'appui d'un [groupe de travail international composé d'universitaires, de conseillers en matière de politiques et de décideurs](#). Le présent travail de recherche fournit des données probantes comparatives et des renseignements qui permettent de mieux comprendre ce qui détermine et met en péril les contrats sociaux nationaux et la manière dont ils s'adaptent dans différents contextes, transcendant les accords conclus par les élites pour parvenir à des compromis plus inclusifs assortis de dispositifs durables permettant d'instaurer et de pérenniser la paix.

Ce travail devrait inspirer et soutenir les orientations sur les actions à mener afin que les acteurs nationaux puissent diriger et s'approprier la formulation de visions communes et la détermination de moyens autonomes et fiables pour prévenir les conflits violents et instaurer et pérenniser la paix.

ÉTUDES DE CAS

Afghanistan
Bosnie-Herzégovine
Colombie
Chypre
Népal
Somalie
Afrique du Sud
Soudan du Sud
Tunisie
Yémen
Zimbabwe

Aperçu du cadrage du projet

Ce projet de recherche et de dialogue sur les actions à mener concerne des pays en transition et/ou touchés par des conflits et la fragilité. Il s'inspire de la question suivante : qu'est-ce qui fait fonctionner un contrat social résilient dans ces pays ? Un contrat social peut désigner un accord national conclu entre l'État et la société, y compris différents groupes de la société, sur les modalités du vivre ensemble et de règlement pacifique des conflits. Cette étude définit plus en détail la notion de contrat social national résilient (voir l'encadré 1). Sa conceptualisation totale vise à attirer l'attention non seulement sur les valeurs fondamentales du contrat social et les mécanismes connexes, mais également sur le dynamisme et l'adaptabilité qu'exigent les pays en transition sortant d'une situation de conflit ou de fragilité. ¹⁴

ENCADRÉ 1 : DÉFINITIONS CLÉS

Contrat social national résilient : accord dynamique conclu entre l'État et la société, y compris différents groupes de la société, sur les modalités du vivre ensemble, d'exercice du pouvoir et de distribution des ressources. Il permet d'assurer une médiation pacifique entre des intérêts divergents ainsi qu'entre des attentes et conceptions différentes en ce qui concerne les droits et les responsabilités (y compris dans le cas des contrats sociaux à portée bien délimitée et/ou des contrats sociaux se chevauchant et pouvant transcender l'État) au fil du temps et en réponse à des facteurs contextuels (tels que les chocs, les facteurs de stress et les menaces), à travers divers mécanismes, institutions et processus.

Capacités de résilience pour la paix : capacités endogènes à faire face aux chocs et aux facteurs de stress (les facteurs de conflit et de fragilité, par exemple) de manière à réduire à tout le moins (dans une démarche adaptative) les effets des conflits et à éliminer dans l'absolu (dans une démarche transformatrice) les facteurs des conflits et à promouvoir des structures et des systèmes nouveaux ou redynamisés qui soutiennent la paix¹³.

Questions conflictuelles fondamentales (QCF) : facteurs manifestes de conflit faisant l'objet de contestations sur la scène des politiques publiques à l'échelle nationale, au fil du temps, reconnus comme tels par les principaux partis politiques et faisant écho chez la plupart, sinon la totalité, de la population. Ils sont en principe pris en compte dans les accords ou mécanismes formels¹⁴. L'examen des questions conflictuelles fondamentales permet d'analyser la manière dont l'État et la société, à différents niveaux, abordent les sujets de conflit et comment ils s'adaptent.

Hybridité : renvoie à l'hétérogénéité et à la diversité faisant intervenir une mixité de systèmes institutionnels et d'ordres politiques voire de contrats sociaux aux règles et revendications d'autorité concurrentes, aux pouvoirs et légitimités qui coexistent, se superposent et interagissent, correspondant à des mélanges de traditions occidentales, autochtones, formelles et informelles. Il peut s'agir de systèmes et structures mixtes de la communauté internationale (par exemple, l'Organisation des Nations Unies et d'autres structures extérieures de consolidation de la paix ou l'armée), nationale ou locale. Partie intégrante des processus de formation et de renforcement de l'État et des processus de développement à l'échelle mondiale, l'hybridité n'est pas présente seulement dans la vie de tous les jours, mais également dans les

13 La conceptualisation s'inspire de McCandless, Erin et Graeme Simpson. 2015 (juin). « Assessing Resilience for Peacebuilding – Executive Summary. » Genève : Interpeace & Sida. <http://www.interpeace.org/resource/assessing-resilience-for-peace-building-executive-summary-of-discussion/>

14 L'attention des pouvoirs publics est de plus en plus attirée sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes, et l'idée de régler les griefs connaît un renouveau grâce au rapport *Pathways for Peace* de l'ONU et de la Banque mondiale. Une approche centrée sur les questions conflictuelles fondamentales permet d'intervenir sur ces deux aspects, mais en mettant l'accent sur des expressions concrètes et plus neutres des questions conflictuelles qui peuvent être examinées dans le contexte des accords et des politiques.

ENCADRÉ 1 : DÉFINITIONS CLÉS, CONT.

structures et les institutions qui déterminent le mode d'organisation de la société. Les dirigeants peuvent occuper des postes de pouvoir et d'autorité dans un, deux ou plusieurs systèmes simultanément ou successivement, tandis que les citoyens peuvent s'identifier à deux ou plusieurs systèmes, passant de l'un à l'autre de manière stratégique pour négocier leurs obligations parfois contradictoires.

Règlement politique : consensus établi entre les élites politiques sur les règles de jeu à respecter. Souvent conclus au moyen de la contestation, de la négociation et du compromis, les règlements politiques constituent des processus politiques constants d'interaction (pouvant inclure, par exemple, des compromis et des accords de paix) entre des personnalités et des groupes d'élites clés et entre des élites et l'ensemble des intérêts de la société, en vue de définir et de remettre en question la nature de leurs relations. Ils supposent une interaction entre les institutions formelles et les ententes et arrangements informels qui déterminent les résultats en matière de gouvernance et de développement¹⁵.

Établissement de contrats sociaux « au quotidien » : formes d'interaction de tous les jours (ou quotidiennes) à tous les niveaux, dans les domaines social, politique et économique, pouvant englober des normes (Ubuntu, par exemple), des mœurs (zakat, par exemple), des actions ou des pratiques (utilisation des médias sociaux, occupations des terres ou autres formes de mouvements sociaux)¹⁶.

Cohésion sociale : liens et interactions formels et informels, caractérisés par des attitudes, des normes et des comportements, qui rapprochent et soudent les membres de la société (acteurs, groupes et institutions) horizontalement (entre citoyens, entre groupes) et verticalement (entre les citoyens/groupes et l'État) et dans le cadre i) de la confiance et du respect, ii) de l'appartenance et de l'identité, et iii) de la participation¹⁷.

Pérennisation de la paix : le projet travaille avec la définition conceptuelle dont il est fait état dans les deux résolutions jumelles récentes (2016) du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies (les résolutions S/RES/2282 et A/RES/70/262) selon laquelle la pérennisation de la paix : « devrait être comprise au sens large comme étant un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population, ce qui suppose des activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits, de s'attaquer à leurs causes profondes, d'aider les parties à mettre fin aux hostilités, de veiller à la réconciliation nationale et de s'engager sur la voie du relèvement, de la reconstruction et du développement, et soulignant que la pérennisation de la paix constitue une tâche et une responsabilité partagées que doivent assumer le gouvernement et toutes les autres parties prenantes nationales ... »

Prévention des conflits : se comprend, dans cette étude, et conformément à l'étude intitulée *Pathways for Peace* de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, dans le cadre d'une stratégie globale visant à pérenniser la paix. Plus précisément, il s'agit de prendre les devants pour aborder les risques sous-jacents et plus profonds qui constituent une entrave au développement durable et à la paix. Il s'agit également de promouvoir des sociétés où il est plus facile pour les personnes de choisir la paix, où elles se sentent en sécurité et où il existe des opportunités et l'inclusion¹⁸.

15 S'inspire de Rocha Menocal, Alina (2017). « Political Settlements and the Politics of Transformation: Where Do 'In-clusive Institutions' Come From? » *Journal of International Development* 29, no 5 : 559-575, qui procède à cette conceptualisation en se basant sur les travaux de nombreux chercheurs. S'inspire également de Di John, Jonathan et James Putzel. 2009. *Political Settlements Issues Paper*. Governance and Social Development Resource Centre (GSRDC). Birmingham, Royaume-Uni : Université de Birmingham.

16 Organisation des Nations Unies et Banque mondiale, 2018, 5-6.

17 Certes, ce concept est souvent assimilé simplement à la consolidation de la paix « au niveau local », mais dans cette étude, il fait référence à la fois : a) à la consolidation au quotidien et à tous les niveaux, y compris au niveau des élites, par exemple ce que celles-ci font réellement en dehors des accords officiels ; et b) à la consolidation au quotidien au niveau local. Ce concept permet d'examiner de manière plus exhaustive la mesure dans laquelle la société « adhère » au contrat social.

18 Adapté de Chan, Joseph, Jo-Pong To et Elaine Chan. 2006. « Reconsidering Social Cohesion: Developing a Definition and Analytical Framework for Empirical Research. » *Social Indicators Research* 75 (janvier) : 290.

Dans le cadre de nos travaux, nous examinons trois rouages du mécanisme que représente le contrat social résilient permettant d'instaurer et de pérenniser la paix, à savoir : i) des règlements politiques inclusifs qui prennent en compte les questions conflictuelles fondamentales, ii) des institutions efficaces et inclusives dans la prestation de services ; et iii) l'élargissement et l'approfondissement de la cohésion sociale (voir l'encadré 2 pour la description détaillée de ces rouages). Nous examinons également des questions transversales, notamment : i) les processus de formation de l'État, ii) l'exclusion et l'inclusion, iii) le rôle des acteurs internationaux, et iv) les capacités de résilience pour la paix.

Questions d'orientation de l'étude, propositions et recherche

Ces conclusions découlent des recherches guidées par les questions suivantes :

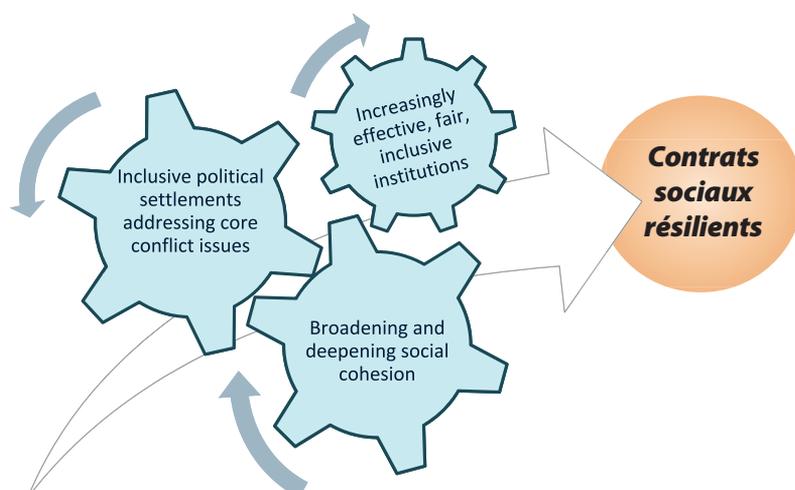
- *Qu'est-ce qui détermine un contrat social résilient dans un pays ?*
- *À quoi ressemble un contrat social résilient, dans différents contextes, et comment est-il pérennisé ?*
- *Comment les contrats sociaux évoluent-ils/s'adaptent-ils pour faciliter et/ou compromettre la recherche et la pérennisation de la paix (processus descendant, processus ascendant ; choix de la trajectoire ; agencement des étapes, engrenage des rouages) ?*
- *Quels sont les enseignements à tirer sur le plan des politiques et de la recherche, et notamment en ce qui concerne la manière dont les acteurs internationaux soutiennent les mécanismes mis en place par les pays pour bâtir des États et des sociétés plus pacifiques et résilients ?*

Les hypothèses de recherche étaient les suivantes :

- Un contrat social résilient est indispensable pour prévenir les conflits violents et instaurer et pérenniser la paix.
- Un contrat social résilient s'établit en réalisant des avancées sur trois rouages liés à la nature et à la qualité des règlements politiques, des institutions et de la cohésion sociale (voir la figure 1 et l'encadré 2).

La figure 1 illustre ces trois rouages :

FIGURE 1 : TROIS ROUAGES DES CONTRATS SOCIAUX RÉSILIENTS



ENCADRÉ 2 : TROIS « ROUAGES » DES CONTRATS SOCIAUX RÉSILIENTS

1. Les règlements politiques et les mécanismes d'établissement de contrats sociaux sont de plus en plus inclusifs et sensibles aux questions conflictuelles fondamentales.
2. Les institutions (formelles, coutumières et informelles) sont de plus en plus efficaces et produisent des résultats globalement partagés, qui répondent aux attentes de la société et renforcent la légitimité de l'État.
3. La cohésion sociale s'élargit et s'approfondit, avec des rapports et des interactions formels et informels qui soudent la société sur le plan horizontal (entre citoyens, entre groupes) et sur le plan vertical (entre les citoyens/groupes et l'État).

Explication des rouages, questions transversales et pérennisation de la paix

Rouage 1 : des règlements politiques inclusifs qui prennent en compte les questions conflictuelles fondamentales

Le premier rouage fait écho à la littérature florissante sur la nécessité des règlements politiques pour i) promouvoir et élargir l'inclusion dans le processus de paix¹⁹, et ii) s'attaquer aux causes profondes des conflits et apporter des réponses aux griefs historiques des groupes²⁰. Ces deux éléments se recoupent, les accords initiaux faisant intervenir un plus grand nombre de parties prenantes pour régler davantage de problèmes et peaufiner les détails au fil du temps.

Dans nos travaux de recherche, nous posons le postulat selon lequel il est nécessaire de déterminer les rapports et les passerelles – conceptuels et concrets – qui existent entre les accords de paix, les règlements politiques qui les sous-tendent et les dispositifs institutionnels au service des contrats sociaux résilients. Ainsi, dans notre recherche, nous établissons et utilisons une typologie des « sphères et mécanismes institutionnels d'établissement de contrats sociaux » (voir la figure 2). Il s'agit :

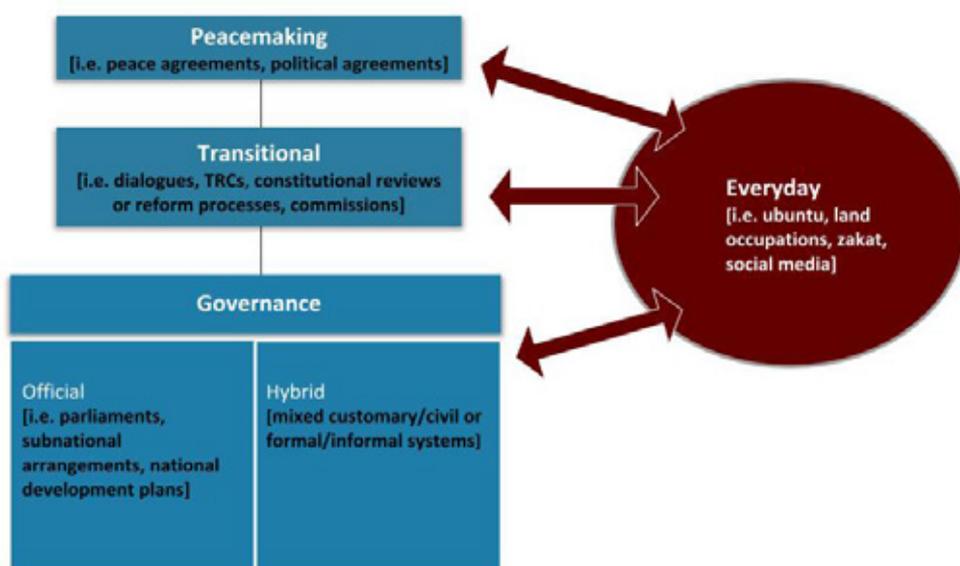
- des sphères et mécanismes institutionnels de **rétablissement de la paix** (à travers par exemple un accord de paix ou un accord politique) ;
- des sphères et mécanismes institutionnels de **transition** (par exemple, une succession de dialogues, des commissions, des processus de vérité et réconciliation) ;
- des sphères et mécanismes institutionnels liés à la gouvernance, parmi lesquels des mécanismes officiels (par exemple, des structures codifiées du gouvernement, des institutions officielles, des plans nationaux de développement, des cadres/politiques de dévolution) et des mécanismes hybrides (c.-à-d. à travers lesquels les mécanismes confessionnels, coutumiers, non étatiques et étatiques sont interagissent) ; et
- des sphères et mécanismes institutionnels « **de tous les jours** » (par exemple, les actes ou pratiques des citoyens, les normes et les mœurs). Dans cette étude, la sphère quotidienne (ou de tous les jours) sert également de critère déterminant de la mesure dans laquelle les accords ou processus formalisés de haut niveau représentent les points de vue de l'ensemble de la société.

19 Le rapport intitulé *Pathways for Peace* examine de fond en comble la somme de données probantes sur l'exclusion considérée comme facteur fondamental de conflits et de violence, et appelle à une plus grande inclusion dans la sphère politique et dans les politiques publiques (Nations unies et Banque mondiale, 2018). Dans ses travaux, Paffenholtz (2014) met de nouveau l'accent sur l'importance de l'inclusion dans la conclusion d'accords de paix durables et sur le fait que la qualité de la participation compte. Paffenholz, Thania. 2014. « Broadening Participation in Peace Processes: Dilemmas and Options for Mediators. » Centre pour le dialogue humanitaire, 9. Voir McCandless 2018 pour une revue exhaustive de la littérature traitant de ces sujets.

20 Les résolutions jumelles récentes (2016) du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies (S/RES/2282 et A/RES/70/262) présentent la pérennisation de la paix comme un objectif premier des Nations Unies, soulignant la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits et la prise en main inclusive des programmes par les pays comme un moyen d'y parvenir. Le rapport intitulé *Pathways for Peace* a ravivé l'intérêt porté à l'incidence des griefs sur les conflits et à la nécessité d'y apporter des réponses afin de prévenir l'intensification des conflits. (Nations Unies et Banque mondiale, 2018).

Nous examinons la manière dont certaines questions conflictuelles fondamentales (QCF) – qui s’entendent de celles dont les principaux protagonistes et la société s’accordent globalement à considérer comme source de conflits et de discordes – sont réglées grâce à ces mécanismes, et nous cherchons à déterminer si et comment ce processus donne des résultats qui suscitent une adhésion plus générale. Cette étude fournit par conséquent de riches enseignements sur les processus qui fonctionnent bien – et ceux qui ne fonctionnent pas bien – dans différents contextes et les raisons de cela. Ceci étant, tout en reconnaissant le regain d’intérêt des pouvoirs publics et des intellectuels pour ce qui favorise la paix et la résilience dans la société, nous examinons la manière dont « les capacités de résilience pour la paix » (voir l’encadré 1 ci-dessus qui comporte des définitions et les questions transversales ci-dessous) jouent également dans l’établissement des contrats sociaux.

FIGURE 2 : SPHÈRES ET MÉCANISMES INSTITUTIONNELS DE L’ÉTABLISSEMENT DES CONTRATS SOCIAUX



Rouage 2 : des institutions efficaces et inclusives dans la prestation de services

Le deuxième rouage fait écho à la prise de conscience progressive dans la littérature sur le renforcement de l’État et la consolidation de la paix du fait qu’on ne saurait supposer qu’il existe un lien de cause à effet entre la prestation de services et la légitimité de l’État²¹. Ce qui soulève d’importantes interrogations sur le contrat social – concernant notamment les mécanismes à travers lesquels il est établi, les parties entre lesquelles il est établi et la manière dont le développement, la prospérité et le bien-être sont répartis. Les recherches menées sur cet ensemble d’éléments visent à présenter une riche analyse comparative des différentes manières dont les services essentiels sont fournis, et de ce qui compte véritablement pour les individus. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte où une kyrielle d’acteurs

21 Voir par exemple Mallet, Richard et Rachel Slater. 2017. « How to support state-building, service delivery and recovery in fragile and conflict-affected situations: Lessons from six years of SLRC research. » Note de synthèse no 2 du Secure Livelihoods Research Consortium (SLRC). ODI : Londres.

assurent la prestation de services – parmi lesquels de puissants acteurs non étatiques ayant un pouvoir, une autorité et une légitimité considérables auprès parfois d'importantes franges de la société.

Cette étude cherche aussi à déterminer pourquoi et comment cette dynamique évolue en situation de conflit et de fragilité au fil du temps, et comment cela est relié à la façon dont les questions conflictuelles fondamentales sont abordées. Pour ce faire, il faut comprendre l'incidence que les questions conflictuelles fondamentales ont sur les institutions et les relations entre ces dernières et les populations, et comment ces questions sont traitées, à commencer par la manière dont les institutions se mettent au service d'un plus grand nombre dans le cadre des règlements politiques et renforcent la cohésion sociale. À cette fin, nous examinons les questions suivantes :

- **les attentes** (de la société concernant le rôle de l'État et de ses institutions et la manière dont ces attentes évoluent et les facteurs par rapport auxquels ils évoluent) ;
- **la performance** (l'efficacité et l'équité dans la prestation de services et les résultats, en particulier pour des groupes différents) ; et
- **les procédures** (pour une prestation de services fiable, pour une véritable participation de toutes les parties prenantes et pour un règlement efficace des griefs).

Nous analysons également la manière dont ces questions influent sur l'idée que la société se fait de la légitimité de l'État et de ses institutions, en nous inspirant de la typologie de la légitimité établie par l'OCDE, qui recense quatre types de légitimité : légitimité par les procédures, légitimité par les résultats, conceptions partagées en tant que source de légitimité, et légitimité internationale²². La recherche sur l'hybridité est utile pour les questions concernant la légitimité, et elle propose un nouveau courant de pensée qui oriente des formules de rechange dans le cadre des approches modélisées qui ont inspiré les « initiatives libérales de consolidation de la paix ». Cependant, à ce jour, une grande partie des travaux de recherche s'est trop appesantie sur l'hybridité présente dans l'interaction entre les institutions et acteurs internationaux et nationaux. Elle n'a pas suffisamment fait cas de la façon dont peuvent coexister et interagir différents groupes détenant une légitimité auprès de certaines couches de la population et d'autres formes endogènes de systèmes et institutions politiques, sociaux et économiques.

Rouage 3 : l'élargissement et l'approfondissement de la cohésion sociale

Le troisième rouage reflète le consensus qui se dégage de plus en plus au sein de la communauté des décideurs sur la nécessité de mieux cerner la manière dont se crée la cohésion sociale, autrement dit, comment les personnes et les groupes nouent des liens pour promouvoir la paix. Il s'agit d'un élément nécessaire à la consolidation de la paix et au renforcement de l'État, car l'absence de cohésion sociale est un facteur de conflit²³. Pour comprendre comment la cohésion sociale se crée, il faut plus de renseignements sur l'établissement des relations au sein de la société (horizontalement) et entre l'État et la société (verticalement), et sur la façon dont les relations horizontales et verticales interagissent. Cela est particulièrement important dans les sociétés fragiles et fragmentées où les relations horizontales complexes sont rendues plus difficiles lorsque les relations verticales sont considérées comme étant le pré carré de certains groupes au sein de la société.

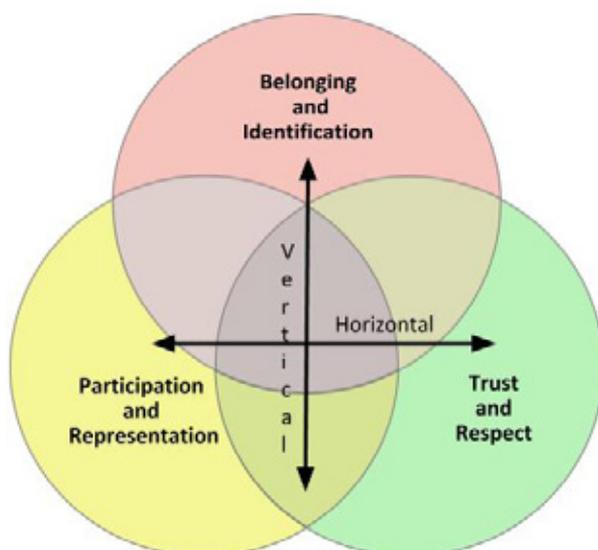
Malgré les nombreuses recherches récentes effectuées dans ce domaine, il n'existe pas de consensus sur la définition de la cohésion sociale, encore moins sur la méthode à utiliser pour la mesurer. La figure 3 illustre l'angle sous lequel l'étude aborde la cohésion sociale. Elle présente une analyse de la manière dont les individus nouent des liens verticaux et horizontaux dans trois domaines fondés sur

22 Organisation de coopération et de développement économiques. 2010. La légitimité de l'État dans les situations de fragilité : Analyser la complexité. OCDE, p. 28.

23 Sisk, 2017 cite des exemples, dont la Turquie, l'Indonésie, le Cachemire, le Kosovo et l'Ukraine.

la recherche sur les politiques et les études scientifiques : appartenance et identification ; confiance et respect ; et accès, participation et représentation. Cette étude contribue à la réflexion sur la manière dont la cohésion sociale est renforcée (et/ou compromise) lorsque l'on s'attaque aux questions conflictuelles fondamentales (rouage 1) alors que l'État assure ses fonctions clés et que les institutions assurent la prestation de services (rouage 2).

FIGURE 3 : COHÉSION SOCIALE



Les trois rouages font ressortir des aspects importants et profonds des contrats sociaux : les services à fournir ; les droits, les responsabilités et les attentes en la matière ; et le processus, c'est-à-dire la nature de la participation, l'exclusion et l'inclusion, et les formes de responsabilisation. Les interactions entre ces rouages sont également importantes lorsqu'il s'agit de penser le contrat social résilient – comment ils pourraient se renforcer mutuellement grâce à des processus et à des résultats qui transforment les causes profondes des conflits et empêchent leur récurrence, et ouvrir la voie à l'instauration et à la pérennisation de la paix pour les pays.

Questions transversales

Quatre questions transversales sont examinées dans le cadre des trois rouages. Les deux premières – les processus de formation de l'État et les acteurs internationaux – influent sur l'établissement de contrats sociaux résilients. Les deux autres – l'exclusion et inclusion, et les capacités de résilience pour la paix – représentent des facteurs transversaux à part entière, étant donné qu'ils facilitent ou empêchent directement l'établissement des contrats sociaux en vue de l'instauration et de la pérennisation de la paix.

Les processus de formation de l'État, parfois associés aux processus de renforcement de l'État, aident à modeler les règlements politiques et les contrats sociaux. Au cours des dernières décennies, les études menées par des chercheurs de différents continents ont résisté à l'idée que certaines expériences en matière de formation des États (notamment celles observées en Europe) peuvent être

généralisées²⁴. En Europe, les États ont été édifiés et les nations bâties au prix de beaucoup de sang et d'argent, en formant et en s'appuyant sur des bureaucraties et des administrations qui prélevaient des impôts. Par contre, les autres continents connaissaient la colonisation et la décolonisation ; ils étaient et continuent de faire l'objet de formes extrêmes et diverses d'intervention internationale et régionale, lesquelles ont favorisé différentes structures d'incitations, attentes de la part de la société, institutions et des relations (verticales et horizontales au sein de la société et avec l'État).

Dans le cadre de nos recherches, nous examinons cette question transversale et les différents points de vue qui la sous-tendent.

Les trois rouages se recoupent avec les questions autour du rôle des **acteurs et enjeux internationaux** au niveau de l'influence qu'ils ont sur l'établissement des contrats sociaux nationaux et du soutien qu'ils apportent à ce processus. Ce sujet est crucial pour les acteurs internationaux qui travaillent dans les situations de transition et sur celles-ci et qui s'emploient à éviter de causer involontairement des préjudices – dans le cadre du travail sur les processus politiques, les règlements politiques, la consolidation de la paix, le renforcement de l'État et le développement. Il devrait y avoir plus de clarté quant au rôle que peuvent jouer les acteurs internationaux dans l'« accompagnement » des acteurs locaux alors que ceux-ci cherchent à déterminer comment vivre ensemble, et plus de clarté quant à la manière dont cela permet de cerner la nature et la pérennité d'un contrat social. La façon dont les acteurs internationaux appuient les efforts de la société (directement) par rapport aux l'appui qu'ils apportent aux efforts des pouvoirs publics (directement), et les processus qui les lient ont une importance capitale ; le jeu politique autour de cette question et les incidences sur un contrat social auquel la nation entière adhère afin de pérenniser la paix restent aussi délicats qu'importants. Dans le même temps, une concertation d'une portée bien plus large s'impose sur la façon dont des facteurs et enjeux exogènes, notamment les normes, les pratiques et les processus qui dépassent les frontières nationales – par exemple les migrations et les mouvements de réfugiés, les flux commerciaux et financiers, et le changement climatique – créent et alimentent les griefs et les causes de conflits, et influent sur la forme des contrats sociaux nationaux.

Tout en reconnaissant l'importance des acteurs internationaux et des facteurs exogènes dans la détermination de la forme des contrats sociaux nationaux, la présente étude considère le contexte national comme point de départ, dans le droit fil du consensus international sur la nécessité d'une prise en main par les pays des processus de consolidation de paix, de renforcement de l'État et de développement. Cette démarche exige de mieux cerner le rôle, les intérêts et les efforts des acteurs nationaux qui sont au centre du processus d'établissement du contrat social national.

L'exclusion et l'inclusion sont analysées dans le cadre des trois rouages et font aussi l'objet d'une constatation distincte. Dans nombre de cas, les questions conflictuelles fondamentales constituent des variantes en ce qui concerne la thématique de l'exclusion. L'inclusion est examinée sous l'angle de la manière dont les questions conflictuelles fondamentales sont abordées dans chacune des sphères du processus d'établissement du contrat social. Nous nous intéressons également à la façon dont la question de l'inclusion et de l'exclusion influe sur la modulation du processus, ainsi qu'aux résultats qu'elle produit. Il s'agit entre autres de la capacité des résultats importants des politiques ou des pratiques institutionnelles et de leur mise en œuvre à engendrer une paix et des effets sur le plan du développement qui profitent à tous. En analysant la prestation de services, nous examinons l'importance de l'identité du « prestataire », le moment où la participation compte et comment, et

24 À titre d'exemple, le postulat posé par Charles Tilly, se fondant sur l'expérience européenne, selon lequel la guerre fait les États et les États font la guerre ne se vérifie pas pour les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie (voir McCandless, 2018, pour une analyse plus détaillée). Tilly, Charles et Gabriel Ardant. 1975. *The Formation of National States in Western Europe*. Princeton, New Jersey : Princeton University Press.

les résultats (subjectifs et objectifs). Dans nos recherches sur la cohésion sociale, nous examinons l'inclusion sous différents angles, et notamment du point de vue de la manière dont les perceptions et pratiques soudent les liens entre les individus, les communautés et les sociétés.

Enfin, en plus d'analyser les questions conflictuelles fondamentales, nous examinons les **capacités de résilience pour la paix**,²⁵ (voir l'encadré 1 plus haut pour les définitions). Cette approche cadre avec les mesures prises par les pouvoirs publics pour comprendre comment les acteurs nationaux peuvent mieux utiliser leurs capacités endogènes pour résoudre les conflits et cerner le rôle des chocs et facteurs de stress de plus large portée d'une manière qui transforme les facteurs de conflit et de fragilité et favorise des structures et systèmes nouveaux ou revitalisés de promotion de la paix. Nous nous interrogeons sur la manière dont les capacités de résilience interviennent dans la conception et la mise en œuvre des initiatives de promotion de la paix et sur la façon dont ces capacités peuvent mieux soutenir, de manière synergique, l'instauration et la pérennisation de la paix.

Évaluer la pérennisation de la paix

Si on a longtemps accordé de la valeur à la notion de paix durable, ni les milieux des décideurs ni ceux des universitaires ne s'accordent sur la définition de cette notion ou sur le moyen le plus indiqué d'y parvenir. La « pérennisation de la paix » est désormais une priorité absolue pour les Nations Unies, qui affichent parallèlement un regain d'intérêt pour la prévention des conflits (voir l'encadré 1 plus haut pour les définitions), comme en témoignent les résolutions jumelles du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale²⁶ et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette étude examine les priorités en matière de pérennisation de la paix dans le cadre de ces programmes d'action grâce à l'établissement de contrats sociaux résilients, aux mesures pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, à l'élaboration de visions nationales et à la promotion de de l'inclusion autour de questions importantes.

Bien que de nombreuses recherches aient été menées sur la cohésion sociale (aussi bien verticale qu'horizontale), peu d'attention a été portée sur le lien qui existe entre les processus de promotion de la confiance et de l'inclusion, d'une part, et la force des engagements à mettre en œuvre des accords importants, d'autre part. Nous savons peu de choses sur l'incidence qu'a le respect ou le non-respect des engagements sur les résultats (notamment au regard des institutions et les politiques qui assurent la prestation des services requis avec des résultats profitant à un grand nombre, et qui prennent en compte les griefs ayant conduit au conflit à la base, tout en fournissant régulièrement des moyens fiables pour régler ces griefs). Pour réaliser des progrès sur le front de la pérennisation de la paix et les mesurer, il procéder à un examen rigoureux des cas particuliers, en mettant l'accent sur les interactions et les résultats de ces processus.

25 Cette approche s'inspire d'un document d'Interpeace qui jette les bases de la conceptualisation d'une approche de la « résilience pour la consolidation de la paix », distinguant le concept qui « a ainsi évolué, partant d'une notion plus étroitement définie comme un ensemble d'attributs, de qualités ou de capacités qui permettent à une société ou une communauté de surmonter, de réagir ou de « se remettre des chocs externes », pour devenir un concept axé sur les relations et plus orienté vers les processus, qui renvoie particulièrement à la capacité d'agir des individus, des groupes, des communautés et des sociétés pour façonner leur environnement, y compris s'attaquer aux facteurs de stress et aux conflits dans le contexte de systèmes sociaux évolutifs et complexes » (McCandless et Simpson, 2015, p. 4).

26 Conseil de sécurité 2016 et Assemblée générale des Nations Unies 2016.

Méthodes

Pour les recherches qui ont donné lieu au présent rapport, nous avons adopté une approche exploratoire et explicative²⁷, comprenant une analyse des études de cas menées par des ressortissants des pays étudiés. Pour les trois rouages, nous avons examiné les différentes préoccupations des groupes sociaux, notamment les femmes, les jeunes et les communautés ethniques et confessionnelles. Nous avons également réfléchi à l'expérience de différentes régions concernant les rouages²⁸. Certes l'approche des études de cas est qualitative et axée sur le contexte, mais des entretiens, des groupes de discussion, un examen global de sources primaires et secondaires, et des données d'enquête provenant de six grands indices mondiaux ont été utilisés pour recouper les données et étayer les conclusions des recherches²⁹. Des experts externes et ceux du groupe de travail chargé de l'étude ont passé en revue chacune des études de cas. Les conclusions ont été validées de nombreuses manières, en particulier à travers des échanges entre des chercheurs et des décideurs. Le groupe de travail du projet (annexe A) et les conseillers sur les « méthodes » ont examiné de nombreuses moutures des documents de cadrage, les orientations à l'intention des auteurs et les projets d'études de cas, lesquels ont également été revus par des experts indépendants.

Dans cette étude, l'évaluation de la qualité du contrat social visait à déterminer dans quelle mesure les rouages nous aident à comprendre la résilience du contrat social dans les pays étudiés – son caractère inclusif (étendue et profondeur), son dynamisme et son orientation – et ce que cela suppose pour différents pays du point de vue de l'instauration et la pérennisation de la paix. En outre, l'élaboration d'indicateurs pour les trois rouages a permis de mieux comprendre leurs mouvements, dans un sens comme dans l'autre. La recherche a permis d'examiner comment les rouages s'engrènent les uns avec les autres, se catalysent et se renforcent mutuellement, ou pas.

Les recherches envisagées pour le futur s'appuieront sur les conclusions pour élaborer une approche méthodologique mixte permettant d'évaluer le contrat social et les enseignements à en tirer pour la prévention des conflits violents et l'instauration et la pérennisation de la paix. Il peut s'agir notamment de l'élaboration d'un système de notation des trois rouages par des experts³⁰. Un tel travail enrichirait les conclusions comparatives sur les politiques publiques et l'impact, et servirait d'initiative expérimentale d'élaboration d'un indice de contrat social et/ou d'un outil d'évaluation participative.

27 Cette méthode cadre avec un paradigme méthodologique pragmatique de recherche. Creswell, John W. 2013. *Research Design: Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches*. Quatrième édition. Thousand Oaks, Californie : Sage Publications.

28 Il a été demandé aux auteurs d'analyser trois zones à des fins de comparaison : la capitale et deux régions qui ont bénéficié différemment d'un développement soutenu par l'État.

29 Ces indices ont été analysés par l'équipe du projet avec l'appui des conseillers sur les méthodes dans le but de condenser un ensemble robuste d'indicateurs existants afin d'étayer l'analyse des trois rouages. Il s'agissait des indices suivants : Global Peace Index, Positive Peace Index, l'indice des États fragiles, Youth Development Index du Commonwealth, indice d'inégalité de genre (tiré de l'indice de développement humain du PNUD) et indice « institutions sociales et égalité homme-femme » (OCDE).

30 La dimension quantitative de la notation de l'analyse s'appuiera sur la recherche qualitative de l'auteur et sur les données quantitatives disponibles.

Conclusions

Les conclusions sont présentées par rapport aux trois rouages d'un contrat social résilient, aux questions transversales et à la manière dont ces contrats peuvent faciliter l'instauration et la pérennisation de la paix, comme décrit en détail dans le cadre conceptuel. Le rapport intégral est également disponible en ligne³¹. Il comporte la synthèse des conclusions et les études de cas de neuf pays.

Rouage 1 : les règlements politiques et les mécanismes d'établissement de contrats sociaux sont de plus en plus inclusifs et sensibles aux questions conflictuelles fondamentales.

1.1 Les premières étapes des règlements politiques ou des négociations de paix (notamment l'accord de paix) ou des transitions politiques offrent des possibilités de redéfinir les paramètres de l'inclusion et de l'exclusion et du positionnement de différents groupes et problèmes, souvent avec des effets à long terme (positifs ou négatifs) (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Chypre, Népal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Tunisie, Yémen et Zimbabwe).

Les conclusions tirées des études de cas indiquent que cette redéfinition des paramètres d'inclusion et d'exclusion et de positionnement des groupes et des problèmes intervient à travers :

- la facilitation d'une politique plus inclusive (Colombie, Népal, Afrique du Sud, Tunisie) ;
- la création d'institutions ethno-nationalistes distinctes (Bosnie-Herzégovine, Chypre, Soudan du Sud) ;
- le sentiment d'exclusion (Népal, Yémen, Zimbabwe) ou de désaffection (Soudan du Sud), qui transforme parfois des groupes en éléments perturbateurs ; et,
- la propension des accords officiels à saper les accords/processus officiels (Yémen, Zimbabwe).

Certains mécanismes de partage du pouvoir (Afrique du Sud, Népal, Zimbabwe) et de suivi de la transition (Colombie) associent de nouvelles parties à l'équation. De même, certaines négociations de paix (Yémen, Népal) garantissent la participation de divers acteurs (bien que pas toujours d'une manière qui compte véritablement – Chypre). Elles permettent aux sociétés de surmonter de manière plus solidaire les impasses historiques concernant des questions conflictuelles fondamentales. Il est toutefois difficile de maintenir la dynamique des progrès accomplis (Yémen, Népal, Afrique du Sud). Au Soudan du Sud et au Zimbabwe, où des accords de partage du pouvoir ont été négociés, lesdits accords correspondaient aux règlements politiques profondément enracinés conclus entre les élites et se sont soldés par des échecs.

31 Toutes les publications relatives au projet sont disponibles sur le site Web de ce dernier et sur celui de l'institution qui le pilote, www.socialcontractsforpeace.org, <https://www.wits.ac.za/wsg/research/>, ainsi que les sites Web de nos partenaires : http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/global-policy-centres/oslo_governance_centre/social-contract.html, <http://www.fesny.org/>.

1.2 Les « sphères » et « mécanismes » d'établissement de contrats sociaux, qui permettent de déterminer comment les questions conflictuelles et les griefs sont abordés, sont souvent traités suivant des démarches déconnectées ou parallèles qui compromettent la mise en œuvre d'accords de paix cohérents et efficaces et la mise en place d'un règlement politique de plus en plus inclusif (Colombie, Chypre, Népal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Yémen, Zimbabwe ; exception : Tunisie).

Les études de cas montrent que cela se produit sous l'effet des éléments suivants :

- le manque ou l'inefficacité des mécanismes de transition (Chypre, Népal, Zimbabwe) ;
- des accords de paix ou des accords politiques qui contiennent ou permettent l'élaboration de dispositions non conformes aux visions énoncées préalablement (Afrique du Sud) ou des accords ou des politiques complémentaires (Colombie), qui les empêchent de modifier fondamentalement les rapports de force. Dans les situations inextricables, les processus peuvent dépendre de paramètres qui ne tiennent pas compte des réalités du contexte qui prévaut (Chypre) ; et,
- des mécanismes successifs d'établissement de contrats sociaux qui ne respectent pas les formules convenues pour résoudre les problèmes (le processus de réforme constitutionnelle au Népal, par exemple) ou qui ne garantissent pas un règlement politique plus inclusif (les systèmes coutumiers au Yémen et au Zimbabwe, par exemple).

Dans certains contextes, les processus de réforme constitutionnelle et référendaire inclusifs ont élargi le champ de l'inclusion dans les règlements politiques et suscité l'adhésion de la société aux orientations de l'action menée par les pouvoirs publics (Népal, Tunisie, Zimbabwe). La mise en œuvre de ces processus s'est parfois soldée par un échec pour des raisons telles que l'instabilité, l'éclatement fréquent des partis politiques (Népal) et le manque de volonté politique, de ressources et de capacités.

1.3 Il existe de nombreux points communs d'un cas à l'autre en ce qui concerne les questions conflictuelles fondamentales. Ces points ont trait à l'exclusion politique et économique, en particulier entre groupes identitaires. Les points communs concernent les conflits liés aux aspects suivants :

- ~ **la répartition et le partage du pouvoir** (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Chypre, Népal, Soudan du Sud, Yémen, Zimbabwe) ; et
- ~ **la répartition des terres et des ressources** (Colombie, Chypre, Népal, Soudan du Sud, Yémen, Zimbabwe).

Certes ces questions sont conceptualisées légèrement différemment dans les études de cas, comme indiqué ci-dessous (point 1.4), toutefois elles s'articulent autour des principaux problèmes d'accès, de gestion et de répartition du pouvoir et des ressources. Cette constatation va dans le sens de l'idée avancée dans le rapport des Nations Unies et de la Banque mondiale intitulé « Pathways for Peace »³² selon laquelle les individus se battent en général pour des « sujets de contestation » communs et essentiels – l'accès au pouvoir, les terres et les ressources, l'équité dans la prestation de services, et une justice et une sécurité à l'écoute – qui concernent généralement l'État. L'utilisation des questions conflictuelles fondamentales permet de comprendre le problème de manière plus globale tout en apportant des réponses aux griefs et au point de vue des différents acteurs et parties prenantes par le biais des institutions et des secteurs.

32 Organisation des Nations Unies et Banque mondiale, 2018, pp. 140-1.

1.4 Les questions conflictuelles fondamentales ne sont souvent pas traitées efficacement, y compris par le biais de processus de paix et d'accords antérieurs, ce qui compromet directement le caractère inclusif du règlement politique. Ces questions n'ont pas été prises en compte :

- ~ dans la conception des accords (Bosnie-Herzégovine, Chypre, Yémen, Zimbabwe) ;
- ~ du fait d'une mise en œuvre peu efficace des accords (Afrique du Sud, Colombie, Népal, Soudan du Sud, Tunisie, Zimbabwe) ; et/ou
- ~ en raison de contradictions qui sapent les accords (Colombie, Afrique du Sud).

Dans bien des cas, ces questions conflictuelles fondamentales remontent à la formation de l'État et/ou peuvent être liées à l'histoire de la décolonisation. Parfois, elles n'ont pas été réglées de manière efficace par des accords politiques et des contrats sociaux successifs (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Chypre, Népal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Zimbabwe). Par exemple, les questions conflictuelles fondamentales sont souvent ancrées dans des processus qui :

- protègent les intérêts des élites ou des régions et souvent de groupes ethniques particuliers grâce à des structures de gouvernance centralisées ou décentralisées (voir les points 2.1 et 4.1) (Colombie, Tunisie, Népal, Soudan du Sud, exception : Bosnie-Herzégovine) ;
- sont liés à l'enracinement des politiques identitaires (voir le point 3.1) (Bosnie-Herzégovine, Chypre, Népal, Yémen, Zimbabwe) ; et,
- ont engendré des conflits lorsque les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes, en particulier lorsque la prestation de services était assujettie au favoritisme politique et produisait des résultats inégaux (voir le point 2.3) (Tunisie, Yémen).

Rouage 2 : les institutions (formelles, coutumières et informelles) sont de plus en plus efficaces et produisent des résultats globalement partagés, qui répondent aux attentes de la société et renforcent la légitimité de l'État.

2.1 Les institutions étatiques, qui peuvent être considérées comme l'architecture physique qui sous-tend la mise en œuvre des accords formels (notamment les accords de paix, les pactes politiques, les accords de partage du pouvoir, etc.) et favorise la mise en place de règlements politiques plus inclusifs, n'interviennent pas souvent suffisamment ou efficacement dans des questions conflictuelles fondamentales (QCF), y compris aux échelons infranationaux (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Chypre, Népal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Tunisie, Yémen, Zimbabwe).

Les études de cas montrent que cela se produit sous l'effet des éléments suivants :

- le renforcement des institutions d'une manière qui compromet ou exacerbe les questions conflictuelles fondamentales, par exemple en mettant en place des institutions ethno-nationales ségrégatives et polarisantes (Bosnie-Herzégovine, Chypre, Yémen) ou en compromettant le renforcement des institutions responsables de la sécurité sans répondre de manière satisfaisante aux besoins en matière de développement, à l'exemple du taux de chômage élevé (voir le point 2.3) (Bosnie-Herzégovine, Tunisie) ;
- l'incapacité à établir le lien entre les engagements pris au titre des accords de paix/accords politiques et les institutions officielles responsables de la gouvernance, notamment par la déconcentration et la décentralisation aux échelons infranationaux, et/ou la dilution des engagements en ce sens (Afrique du Sud, Colombie, Népal, Tunisie et Zimbabwe) ; et,

- la corruption et la mauvaise gouvernance de la part des institutions (Afrique du Sud, Soudan du Sud, Zimbabwe).

2.2 Les institutions étatiques (organes électoraux, services administratifs et sociaux, et institutions conçues dans le cadre de règlements politiques ou d'accords de paix pour régler les questions conflictuelles fondamentales) manquent souvent à leurs missions (faute de volonté politique, de capacités et de ressources, et du fait de la corruption, toutes choses qui tendent à refléter la dynamique informelle et les rapports de force entre les acteurs à différents niveaux (tous les pays étudiés).

2.3 Les sociétés expriment leur profonde préoccupation quant à l'efficacité des institutions étatiques (en particulier en ce qui concerne la prestation de services et la pauvreté et les inégalités qui s'y rapportent, ainsi que l'obligation de rendre compte de l'ensemble des pouvoirs publics) par le biais de manifestations, en affichant un manque de confiance dans les mécanismes de gouvernance officiels (pour régler les griefs et assurer une véritable inclusion) (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Népal, Afrique du Sud, Tunisie, Yémen, Zimbabwe).

Les études de cas montrent que cela se fait à travers :

- l'expression d'une profonde frustration concernant la capacité de l'État à assurer la prestation de services de base (tous les pays étudiés) ;
- le recours à l'activisme (Colombie, Népal, Afrique du Sud, Tunisie, Yémen) voire à la violence (Népal, Afrique du Sud) pour faire pression sur l'État en l'absence de mécanismes étatiques formels. Toutefois, la répression et la peur peuvent circonscrire des formes de protestation et alimenter des approches plus novatrices (Zimbabwe) ou informelles qui passent outre l'État (Bosnie-Herzégovine) ;
- le recours aux médias sociaux peut donner lieu à une plus grande inclusion et à une plus grande représentation, favorisant ainsi des mécanismes permanents de responsabilisation, de contestation et de recours (Népal, Afrique du Sud, Tunisie, Zimbabwe).

Les mesures de résistance telles que la protestation peuvent représenter un indicateur important du fait que les attentes nées du contrat social ne sont pas satisfaites. S'il est vrai que les protestations témoignent de la volonté et de la capacité de la société à formuler des exigences à l'égard de l'État, elles n'indiquent pas automatiquement l'existence d'un contrat social résilient. Ce dernier dépend de la réponse de l'État. Les réponses des pouvoirs publics ne sont souvent pas propices au règlement du problème, le recours à la violence soulevant un tollé de la part de la société civile (Népal, Afrique du Sud, Tunisie) ou entraînant un coup d'État (Yémen). Dans d'autres cas, la réaction violente des autorités suscite la peur de manifester (Bosnie-Herzégovine, Zimbabwe).

2.4 Les structures et systèmes coutumiers, informels et non étatiques remplissent des fonctions institutionnelles importantes, bien que parfois contestées, surtout aux échelons infranationaux. Ceci étant, dans la plupart des cas, ils ne sont ni officiellement ni systématiquement intégrés dans un règlement politique inclusif, ce qui donne lieu à des contrats sociaux qui se chevauchent – et se font concurrence parfois – (Colombie, Népal, Soudan du Sud, Yémen, Zimbabwe).

Dans de nombreux pays, en particulier lors des transitions, mais aussi dans les pays en développement, les autorités coutumières (par exemple, les autorités religieuses et familiales, les chefferies) et d'autres acteurs non étatiques ayant une base de soutien importante (à l'instar des associations ayant des liens avec des groupes d'insurgés) sont dépositaires de l'allégeance des

populations locales et peuvent exercer des fonctions de gouvernance cruciales (telles que la prestation de services en l'absence de l'État, en signe de protestation contre lui et/ou dans une démarche visant à le remplacer). L'inclusion de ces autorités et acteurs dans les accords politiques et la manière dont ils peuvent être associés aux institutions et aux politiques publiques permettent de s'assurer qu'ils complètent, plutôt qu'ils n'affaiblissent, les institutions et la légitimité de l'État. Les études de cas ont montré que :

- Les autorités coutumières et d'autres acteurs non étatiques dotés d'institutions puissantes et souvent parallèles et ayant des bases importantes, sont souvent laissés de côté dans les processus politiques, surtout au niveau national, même lorsque des engagements en faveur de règlements politiques inclusifs sont en place (Colombie, Népal, Soudan du Sud, Yémen, Zimbabwe).
- Les autorités coutumières, ainsi que leurs structures et systèmes connexes – dont certains existaient avant la création d'un État indépendant et d'autres ont évolué pendant ou à travers les conflits et la fragilité pour représenter les populations locales – bénéficient souvent d'un soutien considérable et sont souvent dépositaires d'un pouvoir et d'une influence importants. Cela s'explique par le fait qu'ils sont proches des populations locales et que l'État peut être absent et manquer de moyens et/ou de légitimité (Soudan du Sud, Colombie, Zimbabwe, Yémen). L'appui apporté à ces structures, systèmes et institutions peut également être inégal si des groupes particuliers ou l'État lui-même (Zimbabwe) les ont cooptés et s'ils promeuvent des normes conservatrices contraires aux droits de l'homme et à d'autres normes internationales, telles que les droits des femmes (Yémen).
- Si parfois ces acteurs mettent en place et exploitent des structures et des institutions qui se superposent à l'État ou lui font concurrence ou qui se chevauchent ou se font concurrence dans des secteurs particuliers (par exemple, des acteurs non étatiques dans le secteur de la sécurité ou des ONG dans celui de la prestation de services), ils couvrent parfois plusieurs secteurs et peuvent être si complets qu'ils indiqueraient l'existence de contrats sociaux parallèles à l'État (par exemple, les groupes rebelles en Colombie) ou à des institutions coutumières (Népal, Soudan du Sud et Yémen) qui soutiennent ou contestent l'établissement d'un contrat social résilient (voir les points 2.5 et 6.1).
- Dans certains cas, le secteur de la sécurité protège ou met en péril certains contrats sociaux, car il se trouve souvent à cheval entre des activités formelles et informelles (Soudan du Sud, Zimbabwe).

2.5 La légitimité de l'État dépend de nombreuses variables (historiques, culturelles, sociales, économiques et politiques) et est soutenue ou sapée par les attentes des citoyens en matière de prestation de services, de corruption, de possibilités de participation et de réalisation des promesses (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Chypre, Afrique du Sud, Tunisie, Yémen, Zimbabwe).

Les études de cas viennent corroborer la littérature récente sur le rétablissement/le renforcement de la légitimité de l'État dans les pays touchés par les conflits et la fragilité. Ce qui indique que la légitimité³³ est largement tributaire du contexte et est déterminée par de multiples facteurs. Nombreux sont les écrits allant dans ce sens.

Les études de cas concordent généralement avec les conclusions de l'ODI³⁴ sur la nécessité de faire preuve de prudence lorsqu'on avance l'hypothèse de l'existence de liens de cause à effet simples entre la prestation de services, l'amélioration de la légitimité de l'État et le renforcement des contrats

33 OCDE, 2015.

34 Mallet et Slater, 2017.

sociaux entre l'État et la société. Cela dit, les conclusions tirées des études de cas sont plus mitigées en ce qui concerne l'idée selon laquelle la qualité de la prestation de services est plus importante que l'accès (et que les deux ne sauraient être découplés). Voici nos conclusions sur cette question :

- la légitimité de l'État (et l'incidence que les attentes de la société peuvent avoir sur elle) est souvent liée à l'idée que les citoyens se font de la prestation de services, de la corruption, des possibilités de participation et de la réalisation des promesses (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Chypre, Afrique du Sud, Tunisie, Yémen, Zimbabwe).
- en général, les citoyens veulent que l'État assure la prestation de services, comme en témoignent les manifestations observées dans les pays (voir le point 2.3), bien que les attentes des populations puissent s'estomper (ou disparaître) si leur expérience de la prestation de services par l'État est mauvaise (prestation médiocre ou inexistante, discriminatoire, mue par la quête de rente) (Colombie, Afrique du Sud, Zimbabwe) ;
- les populations sont capables de reconnaître plusieurs formes de légitimité aux pouvoirs publics. Une forme de légitimité peut s'affaiblir (par exemple, en ce qui concerne la prestation de services), mais une autre peut être maintenue (par exemple, les convictions partagées à l'égard de dirigeants charismatiques) ou renforcée dans les processus politiques (Bosnie-Herzégovine, Zimbabwe) ;
- les faibles niveaux de légitimité des États découlent souvent des attentes concernant la prestation de services par l'État nées lors de la formation de l'État (Bosnie-Herzégovine, Chypre, Tunisie, Zimbabwe) et durant la transition (Afrique du Sud) ;
- la participation d'acteurs internationaux à la poursuite de stratégies particulières et à la promotion de normes internationales peut saper ou renforcer la légitimité des institutions nationales (Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Tunisie, Yémen, Zimbabwe ; voir le point 5.1 pour plus de détails).

Rouage 3 : la cohésion sociale s'élargit et s'approfondit, avec des rapports et des interactions formels et informels qui soudent la société sur le plan horizontal (entre citoyens, entre groupes) et sur le plan vertical (dans les relations entre les citoyens ou des groupes et l'État).

3.1 L'héritage de la formation de l'État et les faibles progrès en matière de règlement politique inclusif et de prestation équitable de services peuvent fragiliser la cohésion verticale (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Chypre, Népal, Afrique du Sud, Sud-Soudan, Tunisie, Yémen, Zimbabwe).

Les études de cas montrent que la faible cohésion verticale, qui ressort manifestement des sondages d'opinion et des enquêtes, la faible participation des électeurs, les manifestations et les indicateurs de la participation du public, résultent de ce qui suit :

- les processus de formation des États, à commencer par la colonisation et la décolonisation, et les récits historiques qui persistent et se construisent autour d'elles, ont des effets durables sur les relations entre l'État et la société et façonnent les relations verticales et horizontales d'une manière difficile à changer. C'est notamment le cas si les règlements politiques historiques continuent de privilégier les élites et d'enraciner les divisions et les inégalités ethniques (voir le point 1.4) et ne prennent pas en compte de façon générale les asymétries qui sont à la base des griefs et deviennent des questions conflictuelles fondamentales (Chypre, Népal, Afrique du Sud, Sud du Soudan, Yémen, Zimbabwe) ;

- les faibles progrès sur le front du rouage 1 (mise en place d'un règlement politique plus inclusif prenant plus en compte les questions conflictuelles fondamentales) (Afrique du Sud, Chypre, Tunisie et Zimbabwe) ;
- les faibles progrès sur le front du rouage 1, notamment la baisse de la confiance placée dans les États et leurs institutions et/ou le mécontentement à l'égard des résultats (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Chypre, Népal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Tunisie, Yémen, Zimbabwe).

Les études de cas illustrent également les difficultés à forger une identité nationale commune, une question souvent enracinée dans des processus historiques de formation des États (Bosnie-Herzégovine, Chypre, Népal, Afrique du Sud, Sud-Soudan, Yémen). Le cas du Zimbabwe est l'illustration d'une mise en garde importante, selon laquelle la cohésion verticale n'est pas toujours liée aux piètres résultats de l'action de l'État, autrement dit, une identité nationale forte peut vraiment peser de tout son poids. La confiance dans l'État peut également se renforcer, même lorsque la prestation de services est insuffisante, grâce aux canaux de communication formels établis entre les citoyens et l'État (Tunisie).

3.2 3.2 La cohésion sociale horizontale entre les groupes est prometteuse au niveau des interactions quotidiennes, c'est-à-dire entre voisins (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Népal, Soudan du Sud, Tunisie, Zimbabwe), **mais elle subit généralement les effets néfastes d'une dynamique politique polarisante et de méthodes de gouvernance non inclusives susceptibles de fragiliser la cohésion sociale verticale** (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Chypre, Afrique du Sud, Sud-Soudan, Tunisie, Yémen, Zimbabwe).

Les études de cas montrent que cela se produit sous l'effet des éléments suivants :

- des interactions quotidiennes entre groupes, telles que les relations de voisinage et celles entretenues par la diaspora (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Népal, Soudan du Sud, Zimbabwe). Celles-ci ne posent souvent pas de problème jusqu'à ce que des questions politiques provoquent, catalysent et/ou renforcent les divisions entre les groupes, que ce soit à dessein ou de façon fortuite. C'est le cas notamment lorsque certains ont l'impression que l'État favorise certains groupes par rapport à d'autres (Afrique du Sud, Yémen, Zimbabwe) ou lorsque des ex-combattants sont impliqués (Colombie, Soudan du Sud) ;
- des initiatives de cohésion horizontale prises par les États qui ne sont pas très efficaces (Afrique du Sud, Zimbabwe), alors que celles engagées par les citoyens semblent prometteuses (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Népal, Soudan du Sud, Tunisie) ;
- des processus de polarisation menés par les élites, tels que l'utilisation de l'identité, de la peur et des préjugés à des fins politiques (Bosnie-Herzégovine, Chypre, Yémen, Zimbabwe) ;
- des processus de paix structurés autour d'identités intragroupes fortes qui peuvent renforcer les schémas de polarisation entre les groupes, que des acteurs étatiques externes peuvent exacerber (voir le point 5.1) (Bosnie-Herzégovine, Chypre ; voir aussi le Zimbabwe pour une variation concernant cette thématique).

Questions transversales

Exclusion et inclusion

4.1 Les processus inclusifs ne produisent pas automatiquement ni rapidement des résultats qui profitent à un plus grand nombre, car des facteurs d'interférence peuvent avoir une incidence sur ces résultats (volonté politique, abus de pouvoir, capacités et ressources, conception et/ou processus médiocres, cadres de mise en œuvre manquants ou laissant à désirer) (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Népal, Afrique du Sud, Yémen, Zimbabwe).

Les études de cas montrent que la transformation des processus inclusifs en résultats pérennes et profitant à tous est une entreprise complexe à multiples facettes qui requiert des efforts soutenus. De plus, et chose qui corrobore d'autres conclusions de cette étude, seul un engagement ferme garantit que les processus ciblent et/ou donnent lieu à des politiques qui sont ensuite mises en œuvre³⁵. Le cas de la Tunisie illustre comment un engagement à établir un contrat social inclusif par le biais d'une myriade de processus (en particulier impulsés par les citoyens) en vue d'une plus grande inclusion peut produire des résultats concrets et significatifs. Cela inclut des processus menés dans les sphères, mécanismes et secteurs associés à l'établissement de contrats sociaux.

Les difficultés à faire en sorte que les processus inclusifs produisent des résultats bénéfiques pour tous sont associées aux éléments suivants :

- le manque de volonté politique et/ou l'abus de pouvoir (Zimbabwe, Afrique du Sud, Colombie) ;
- des processus mal gérés et/ou des engagements superficiels (Népal, Yémen, Zimbabwe) – en particulier, un jeu politique qui sapent l'engagement en faveur de quotas (Bosnie-Herzégovine, Afrique du Sud) ;
- des réactions violentes (Népal) qui compromettent les produits et résultats envisagés ;
- des initiatives incomplètes ou infructueuses de décentralisation du pouvoir, qui limitent les capacités des citoyens dans l'établissement de contrats sociaux plus inclusifs (Colombie, Tunisie, Népal, Soudan du Sud, exception : Bosnie-Herzégovine) ;
- des valeurs et croyances culturelles qui empêchent certains groupes (femmes, minorités, castes, etc.) de tirer parti des mesures formelles d'inclusion prises par les institutions étatiques (quotas, institutions) (Népal, Yémen).

Acteurs et enjeux internationaux

5.1 Si la communauté internationale (y compris les acteurs régionaux) apporte un soutien vital aux pays en transition, sa position en faveur des accords de paix et des mécanismes d'établissement de contrats sociaux qui en découlent peut quant à elle nuire à la capacité de s'attaquer aux questions conflictuelles fondamentales (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Chypre, Népal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Tunisie, Yémen, Zimbabwe).

Reconnaissant la complexité de la façon dont les acteurs et enjeux internationaux influent sur l'élaboration des contrats sociaux nationaux, cette étude se focalise néanmoins sur les acteurs, les institutions et les processus nationaux. Elle ne s'attarde donc pas sur les pratiques prometteuses ou problématiques des acteurs internationaux. Ce choix s'aligne sur le consensus international convenu sur la nécessité d'une prise en main par les acteurs nationaux des initiatives de consolidation de la paix, de renforcement de l'État et de développement. Ceci étant, certaines conclusions clés se sont dégagées des études de cas, concernant le rôle et l'impact des acteurs et processus internationaux, ce qui ouvre des pistes pour des recherches plus approfondies.

35 Donais, Timothy et Erin McCandless. 2016. « International Peacebuilding and the Emerging Inclusivity Norm », *Third World Quarterly*, 38 (2), 291-310.

Ces conclusions corroborent une grande partie des critiques courantes formulées de la littérature existante, notamment celles selon lesquelles :

- les exigences des institutions financières internationales (IFI) peuvent saper les engagements pris au titre d'un règlement politique (Afrique du Sud, Zimbabwe) ; et
- les acteurs internationaux (et régionaux) sont perçus comme partisans et/ou comme ceux qui entretiennent les conflits, en fonction de la manière dont des processus particuliers sont soutenus ou facilités (Bosnie-Herzégovine, Colombie, Chypre, Népal, Yémen). Plus précisément, les acteurs internationaux jouent des rôles contradictoires, sapant souvent l'autorité des acteurs locaux et nationaux et les approches locales et nationales en soutenant des initiatives, stratégies et programmes contradictoires (Colombie, Chypre, Soudan du Sud), en ne respectant pas les attentes en matière de gestion des ressources de l'aide (Colombie, Népal) et en alimentant le nationalisme ethnique et les tensions entre les groupes à travers la politisation de la paix (Bosnie-Herzégovine, Chypre et Zimbabwe).

Cela dit, les acteurs internationaux arrivent dans des situations de conflit et de fragilité, parce que l'État est souvent à l'arrêt ou ne maîtrise pas totalement la situation. Ils jouent un rôle crucial dans des situations souvent très instables et précaires. Il s'agit des rôles suivants notamment :

- la fourniture d'un soutien budgétaire (Népal, Zimbabwe) et programmatique indispensable aux fonctions essentielles de l'État et à la prestation de services, lequel soutien sous-tend le fonctionnement des institutions gouvernementales et le développement de leurs capacités et contribue à renforcer la légitimité de l'État (la plupart des pays) ;
- la fourniture d'un appui technique et financier aux processus de paix et de transition (Chypre, Tunisie, Yémen et Zimbabwe).

Contrats sociaux résilients et instauration et pérennisation de la paix

6.1 Un contrat social résilient est une composante indispensable à la prévention des conflits violents et à l'instauration et la pérennisation de la paix. Les contrats sociaux nationaux résilients contribuent à l'édification d'États et de sociétés plus pacifiques et résilients lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

~ un mouvement vertueux des rouages (tous les pays) et un engrenage vertueux et synergique entre les trois rouages (cycles vertueux : Tunisie ; cycles vicieux : Chypre, Yémen, Zimbabwe).

~ les questions conflictuelles fondamentales sont abordées de manière inclusive, à l'intérieur et par le biais des sphères et des mécanismes d'établissement de contrats sociaux (positifs : Tunisie ; expériences négatives : Bosnie-Herzégovine, Colombie, Népal, Soudan du Sud, Yémen, Zimbabwe).

~ Les capacités de résilience au sein de la société sont mobilisées et soutenues au profit de la paix (expériences positives : Afrique du Sud, Tunisie, Zimbabwe ; approche négative : Chypre, Népal, Yémen).

Les études de cas montrent (*expériences et éléments factuels positifs et négatifs à l'appui*) que les éléments importants pour l'établissement d'un contrat social résilient dans un pays sont probablement les suivants :

- un mouvement vertueux de chacun de ces rouages, comme l'indiquent les conclusions concernant chacun de rouages visés ci-dessus, et un engrenage vertueux et synergique entre ces rouages. Ce qui suppose ou indique la nécessité de comprendre comment l'engrenage des rouages peut mettre en mouvement une transition dans des directions plus vertueuses (Tunisie, par exemple) ou l'entraîner dans des cycles vicieux d'échecs en cascade (Chypre, Yémen et Zimbabwe, par exemple), et le déploiement anticipatif d'efforts visant à promouvoir les orientations vertueuses tout en s'employant à éviter les cycles vicieux ;
- le règlement résolu des questions conflictuelles fondamentales par le biais de différents mécanismes et sphères d'établissement de contrats sociaux. Les études de cas montrent qu'il faudrait pour cela que :
 - les règlements politiques soient inscrits dans des accords officiels, transparents et inclusifs qui formulent avec précision et prennent en compte les questions conflictuelles fondamentales, avec un partage du pouvoir permettant d'assurer une mise en œuvre qui élargit la prise de décision, la participation et la prestation de services de la part de l'État aux échelons infranationaux (expérience positive : Tunisie ; expériences négatives : Yémen, Zimbabwe) ;
 - les constitutions soient en place et soutenues, comprenant des dispositions claires pour résoudre les questions conflictuelles fondamentales (expériences positives : Bosnie-Herzégovine, Afrique du Sud, Zimbabwe ; expérience négative : Népal) ;
 - les institutions (leur conception, leur réforme et/ou leur transformation) soient prises en compte dans la mise en œuvre des accords politiques/de paix, y compris aux échelons infranationaux (expériences négatives : Colombie, Népal, Yémen, Zimbabwe) ; et,
 - les systèmes et institutions informels et coutumiers soient mobilisés et intégrés (le cas échéant) dans les processus de paix et de développement (Bosnie-Herzégovine, Soudan du Sud, Yémen, Zimbabwe). Par exemple, les systèmes et institutions coutumiers amènent les acteurs marginalisés à la table du dialogue et œuvrent en faveur de la cohésion (Népal, Soudan du Sud, Zimbabwe). Ils offrent également des solutions non étatiques de maintien de la justice, de la sécurité et de la prestation de services, même si cela entame la légitimité de l'État (Bosnie-Herzégovine, Yémen) ; et,
- des capacités de résilience activées dans le cadre et au moyen des règlements politiques et de la prestation de services par les institutions étatiques (rouages 1 et 2), par exemple une société civile active et engagée qui exige des changements profonds et responsables (Afrique du Sud, Zimbabwe), une culture du dialogue (Chypre, Népal, Yémen), un sens poussé de l'identité nationale (expérience positive : Zimbabwe ; expérience négative : Soudan du Sud).

Des contrats sociaux concurrents posent des difficultés évidentes à parvenir à des contrats sociaux résilients qui facilitent la paix. Les conclusions indiquent qu'il y a lieu de renforcer le dialogue entre les systèmes et les structures parallèles, lesquels pourraient même constituer des contrats concurrents, dans le cadre d'un dialogue d'une plus large portée. Cela signifie créer des incitations à reconnaître et à harmoniser leurs contributions, et donc à garantir que la concurrence qui les oppose ne compromet pas les efforts de paix. À titre d'exemple on citera : la Bosnie-Herzégovine (mécanismes pilotés par les élites et mécanismes quotidiens) ; la Colombie (rebelles des FARC et État) ; la Bosnie-Herzégovine, Chypre et le Soudan du Sud (contrats sociaux nationalistes distincts) ; le Yémen (mécanismes nationaux/officiels et coutumiers) ; et le Zimbabwe (contrats politiques concurrents).

Recommandations pratiques

Les recommandations pratiques suivantes sont fondées sur les conclusions de nos recherches et guidées par les nombreux ateliers de validation et de dialogue sur les actions à mener que nous avons organisés, ainsi que par les nombreux échanges qui ont eu lieu au sein de notre groupe de travail composé de conseillers et d'auteurs.

Les conclusions s'articulent autour des grandes lignes du cadre du projet : les trois rouages du contrat social, les questions transversales et les enseignements à tirer pour la prévention des conflits et l'instauration et la pérennisation de la paix. Nos travaux démontrent que le contrat social présente un grand intérêt dans différents contextes et entre ceux-ci, ce qui en fait un outil heuristique et normatif extrêmement utile pour aider les acteurs nationaux à faire face aux conflits, définir une vision commune et créer les institutions et les relations nécessaires pour le défendre. Les recommandations revêtent une importance particulière pour les décideurs dans le contexte du regain d'intérêt, au niveau international, pour la prévention et la pérennisation de la paix.

À la lumière des conclusions de nos travaux et se fondant sur de nombreux travaux scientifiques, il y a lieu d'accorder de l'importance à trois « rouages » du contrat social résilient (à savoir i) des règlements politiques inclusifs qui prennent en compte les questions conflictuelles fondamentales, ii) des institutions efficaces et inclusives dans la prestation de services ; et iii) l'élargissement et l'approfondissement de la cohésion sociale) et de soutenir les recommandations pratiques autour d'eux, tenant compte des considérations ci-après pour les décideurs :

Considérations liées au rouage 1 : promouvoir des règlements politiques qui renforcent l'inclusion et prennent en compte les questions conflictuelles fondamentales. Plus précisément :

- Déterminer et renforcer les mécanismes d'« établissement de contrats sociaux » (dialogue, constitutions, plans de développement nationaux, arrangements infranationaux) pour promouvoir l'inclusion et la cohérence tout en s'attaquant aux questions conflictuelles et en prenant en compte les nouvelles formes de gouvernance sensible qui transforment les institutions à tous les niveaux.
- Cibler de manière cohérente les questions conflictuelles qui préoccupent largement l'État et la société afin de dégager un consensus autour de ces questions et mettre en place des mécanismes d'établissement de contrats sociaux pour les régler. Une telle entreprise donnerait une impulsion à ces processus et renforcerait la confiance placée en eux, ce qui aiderait les acteurs à résoudre d'autres questions conflictuelles.
- S'employer à comprendre et à faire intervenir la sphère « quotidienne » (à commencer par les communautés et les acteurs informels), en intégrant différents points de vue dans la refonte des accords afin de prendre en compte les préoccupations et les intérêts quotidiens, renforçant ainsi la prise en main de ces questions, faute de quoi les processus de paix pourraient faire émerger des acteurs qui œuvrent en faveur de cette dernière ou contre elle.
- Aborder les questions conflictuelles sous un angle global, plutôt que réducteur, qui tient compte du contexte et reconnaît que les problèmes ne sont pas prisonniers de l'histoire, qui ne laisse la place qu'à un seul diagnostic et à une seule solution définitive. Les initiatives d'établissement de contrats sociaux sont plutôt dynamiques et régulières et devraient prendre en compte les problèmes et y apporter des réponses en fonction de leur évolution.

Considérations liées au rouage 2 : aider les institutions (formelles, coutumières et informelles) à assurer une prestation de services efficace et inclusive, et à édifier et soutenir des sociétés et des États plus pacifiques et résilients. Plus précisément :

- Chercher à mieux cerner les attentes de la société quant au rôle de l'État dans l'exercice de fonctions essentielles et la prestation de services, d'une part, et quant à la participation, d'autre part ; faire intervenir, à cet égard, des mécanismes appropriés de participation et de règlement des griefs.
- Déterminer, apprécier et soutenir des solutions de rechange, des modèles et des approches (y compris non libéraux) de la gouvernance et de la prestation de services qui soient appropriés au niveau local ; favoriser l'harmonisation de ces processus formels.
- Veiller à ce que les institutions agissent d'une manière qui approfondisse le caractère inclusif du règlement politique et institutionnaliser les approches de la résolution des questions conflictuelles et des griefs de l'heure.

Considérations liées au rouage 3 : soutenir l'élargissement et l'approfondissement de la cohésion sociale – horizontalement entre les groupes et verticalement entre les groupes/les citoyens et l'État. Plus précisément :

- Rechercher des moyens de renforcer la cohésion sociale d'un rouage à l'autre d'une manière catalytique et spécifique au contexte – adaptée aux aspects de la cohésion sociale qui font le plus défaut ou les plus souhaités, par exemple en promouvant un sentiment d'appartenance nationale (*dans le cadre par exemple d'un dialogue national sur la mise en application de la constitution*), la confiance (*à travers par exemple la fourniture équitable des services*) et la participation (*par exemple dans un processus d'élaboration de budget*).
- Promouvoir la cohésion sociale à travers la prestation de services, c'est-à-dire grâce à des mesures concrètes qui portent leurs fruits et permettent de tisser des liens entre les citoyens et l'État (*la conception de mesures dans une optique de consolidation de la paix, la mise en place de mécanismes de règlement des griefs, la participation aux processus décisionnels locaux et aux structures de responsabilisation, etc.*).
- Créer des espaces sûrs et constructifs pour des interactions et des pratiques quotidiennes révélatrices entre des groupes qui ne se concerteraient normalement pas ; promouvoir des initiatives citoyennes qui améliorent les relations entre les groupes et favorisent la cohésion sociale ; reconnaître et soutenir les capacités de résilience au service de la paix.

Considérations liées aux questions transversales :

Pour s'assurer que l'action internationale soutient l'établissement de contrats sociaux qui favorisent l'édification d'États et de sociétés résilients et facilitent l'instauration et la pérennisation de la paix, les acteurs internationaux devraient soutenir l'établissement de contrats sociaux nationaux à travers les mesures suivantes :

- Soutenir les mécanismes de résolution des questions conflictuelles qui créent des divisions entre l'État et la société.
- Empêcher l'intégration de dispositions et d'engagements contradictoires dans les accords politiques et accords de paix et dans les plans de mise en œuvre.
- Cultiver l'esprit d'initiative en matière d'établissement de contrats sociaux chez les acteurs nationaux aux échelons national et infranational, en mettant l'accent sur les rouages et en promouvant des approches transformatrices adaptées au contexte local.

Pour que les processus inclusifs se traduisent par des résultats durables qui profitent à tous, il faut :

- Un engagement ferme qui permet des progrès et des retours en arrière ; les processus inclusifs prennent plus de temps.
- Comprendre que la « qualité de l'inclusion » et plus particulièrement les modes et les préférences en matière d'inclusion dépendent du contexte ; différents modes d'inclusion sont acceptables et efficaces pour différents groupes, dans différents secteurs et à différentes phases/périodes de transition.
- S'assurer que les processus inclusifs ciblent une variété de sphères et de mécanismes d'établissement de contrats sociaux afin de soutenir la mise en œuvre efficace et cohérente des accords, y compris la formulation de politiques et de plans de mise en œuvre clairs.

Considérations liées à la présentation de conflits violents et à l'instauration et la pérennisation de la paix :

Pour soutenir les contrats sociaux nationaux résilients susceptibles de traduire dans les faits les appels à la paix et de pérenniser cette dernière, les décideurs devraient :

- Promouvoir le mouvement vertueux des trois rouages (comme indiqué plus haut) et l'engrenage vertueux entre eux.
- Régler les questions de conflit inextricables dans une démarche inclusive dans le cadre et par le biais des mécanismes et de sphères d'établissement de contrats sociaux.
- Déterminer et soutenir les capacités de résilience au sein de la société, à savoir *l'aversion pour la violence politique, la volonté de participer au dialogue politique, la résilience socioéconomique, un sens aigu de l'identité nationale et une culture civique forte*, etc.
- Intégrer les systèmes et structures parallèles et les contrats sociaux concurrents dans le dialogue tout en établissant un contrat social national global.

La promotion de contrats sociaux résilients suivant cette démarche soutient les programmes d'action existants (à savoir le *Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la pérennisation de la paix et la prévention des conflits*) en offrant :

- Un concept inclusif qui suscite de l'intérêt dans tous les contextes et dessine les contours de la notion de vision nationale, qui est au cœur des résolutions de l'ONU.
- Une théorie du changement sur la manière dont les pays peuvent mettre en place de manière durable des contrats sociaux résilients :
 - en mettant en place des règlements politiques plus inclusifs et en intégrant les accords dans des arrangements institutionnels durables (à savoir *les mécanismes d'établissement de contrats sociaux*) et dans des efforts visant à approfondir les relations (par exemple, *la programmation de la cohésion sociale*) qui favorisent la paix ;
 - en réglant les questions conflictuelles fondamentales persistantes (par exemple, *par le biais des mécanismes et de sphères d'établissement de contrats sociaux*) ; et
 - en proposant une prise en compte intégrée et contextuelle du jeu politique, de la sécurité, de la paix et du développement.

Groupe de travail sur les études de cas Auteurs et conseillers

Directrice de recherche et de projet/Auteure principale du rapport

- Erin McCandless, Université de Witwatersrand, Johannesburg, Afrique du Sud.

Auteurs des études de cas

- **Afghanistan** : Dr Orzala Ashraf Nemat, Unité de recherche et d'évaluation sur l'Afghanistan (AREU), Afghanistan ; Dr Susanne Schmeidl, Université de Nouvelle-Galles du Sud, Australie.
- **Afrique du Sud** : Masana Ndinga et Hugo van der Merwe, Centre for Study of Violence and Reconciliation, Afrique du Sud.
- **Bosnie-Herzégovine** : Jasmin Ramovic, université de Manchester, Royaume-Uni ; Roberto Belloni, université de Trente, Italie.
- **Chypre** : Alexandros Lordos, Center for Sustainable Peace and Democratic Development (SeeD), Chypre.
- **Colombie** : Angelika Rettberg, université des Andes, Colombie.
- **Népal** : Subindra Bogati, Nepali Peacebuilding Initiative ; Timothy D. Sisk, université de Denver, États-Unis d'Amérique.
- **Somalie** : Deqa Hagi Yusuf, IIDA Women's Development Organisation, Somalie.
- **Soudan du Sud** : Luka Kuol, National Defence University des États-Unis, université de Juba et PRIO, États-Unis d'Amérique.
- **Tunisie** : Youssef Mahmoud et Andrea Ó Súilleabháin, International Peace Institute, États-Unis d'Amérique.
- **Yémen** : Fatima Abo Al Asrar, Basement Foundation, États-Unis d'Amérique.
- **Zimbabwe** : Showers Mawowa, Southern African Liaison Office, Afrique du Sud ; Erin McCandless, université de Witwatersrand, Afrique du Sud.

Conseillers pour la recherche et les politiques

- Alina Rocha Menocal, Overseas Development Institute, Royaume-Uni.
- Marie-Joelle Zahar, université de Montréal, Canada.
- Mary Hope Schwoebel, Nova Southeastern University, États-Unis d'Amérique.
- Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, Suisse.
- Seth Kaplan, Johns Hopkins School of Advanced International Studies (SAIS), États-Unis d'Amérique.
- Timothy D. Sisk, université de Denver, États-Unis d'Amérique.
- Neven Knezevik, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Kenya.
- Habib Ur Rehman Mayar, Secrétariat du Groupe g7+ des États en situation de fragilité et de conflit, Timor-Leste.
- Henk-Jan Brinkman, Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, États-Unis.
- Endre Stiansen, Centre pour la gouvernance d'Oslo du PNUD, Norvège.

Appui au projet

Chargée d'études principale : Rebecca Hollender, The New School.

Spécialiste des stratégies numériques : Gabrielle Belli.

Site Web : socialcontractsforpeace.org

Twitter : @SC4Peace



*Au service
des peuples
et des nations*

THE NEW SCHOOL
INTERNATIONAL
AFFAIRS

FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG

Programme des Nations Unies pour le développement

Centre pour la gouvernance d'Oslo
Kongens gate 12, 0153 Oslo, NORVÈGE
www.undp.org